Louis DÉPOLLIER

Cinquante ans de Musique et de Bienfaisance

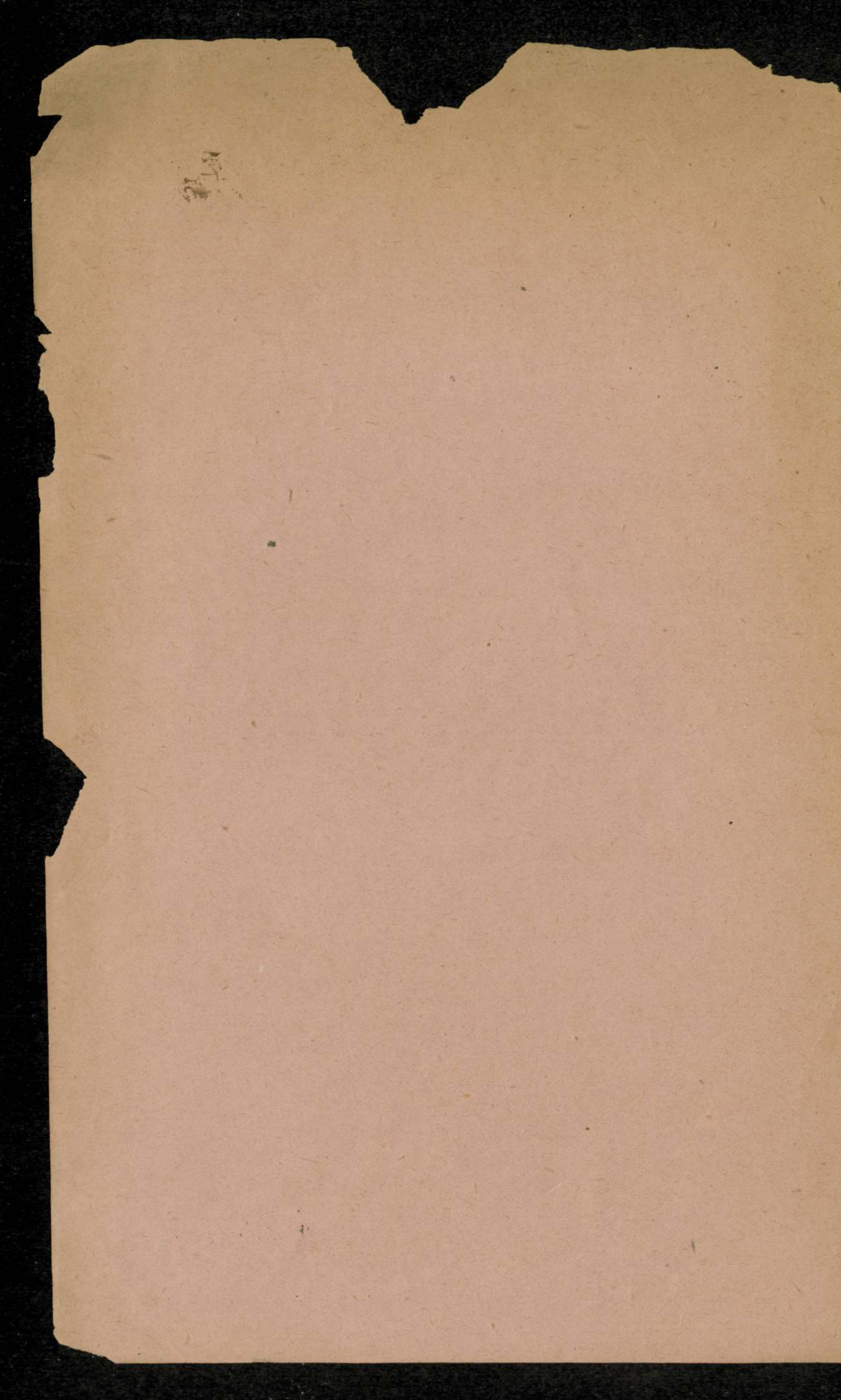


LA SOCIÉTÉ CHORALE D'ANNECY

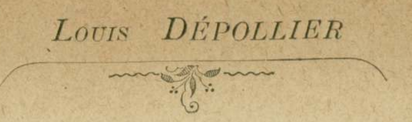


ANNECY
Imp. J. Dépollier & Cie

1907



Louis DÉPOLLIER



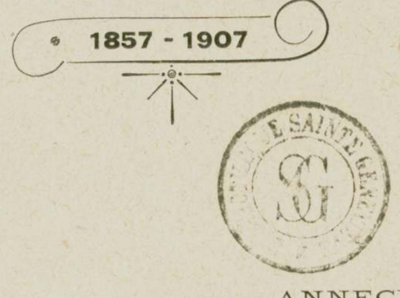
Cinquante ans de Musique et de Bienfaisance



LA SOCIÉTÉ CHORALE

D'ANNECY

1857 - 1907



ANNECY
Imp. J. Dépollier & Cie
—
1907

Aux MEMBRES *de la* SOCIÉTÉ CHORALE,

A Joseph DÉPOLLIER,

Président d'Honneur,

MON ONCLE AFFECTIONNÉ

L. D.

Cinquante ans de Musique et de Bienfaisance

LA SOCIÉTÉ CHORALE D'ANNECY

AVANT-PROPOS

Heureuses les Sociétés musicales qui, pendant cinquante années d'existence, ont constamment mis en pratique la belle devise orphéonique : Art et Charité ! *Tel est le cas de la Société Chorale d'Annecy.*

Mon ami Louis Dépollier *a été bien inspiré en retraçant les phases de son existence ; mieux que tout autre il était désigné pour mener à bien ce travail patient et délicat, étant le neveu de celui qui est, tout à la fois, l'un des Fondateurs et le Président d'honneur de la Société.*

Il était bon de rappeler que le fourneau économique de l'Ecole maternelle a été fondé par la Société Chorale et que, le 15 avril 1877, en un seul concert suivi de tombola, elle a pu réunir à cet effet une somme de 8,300 francs qui a été convertie en rente sur l'Etat.

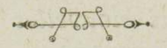
Les générations nouvelles apprendront que ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on vient en aide

aux petits enfants de nos écoles, à la Société si intéressante de Sainte-Marthe, à l'Asile des vieillards, etc.; elles verront par qui a été fondé l'Arbre de Noël, elles comprendront à quel labeur a dû se livrer cette Société pour pouvoir assister avec succès à vingt concours musicaux, passer en cinq ans de la troisième division à la division d'excellence et, de 1870 à 1883 seulement, organiser ou prendre part à des Concerts de bienfaisance produisant une somme totale de 23,000 francs.

Et combien d'exécutions publiques puisque, en la seule année 1873, on en compte vingt-quatre et soixante-dix-huit morceaux chantés! Quelques-unes de ces exécutions, telle une messe de Sainte-Cécile, exigeaient parfois plus de travail préparatoire qu'un concours.

Cet aperçu historique était nécessaire pour rendre hommage aux efforts et aux sentiments généreux qui ont toujours animé les Membres de la Société Chorale: il rappellera aux anciens les années heureuses et triomphantes et les jeunes voudront les revivre à leur tour, en appliquant les principes d'Union, de Travail et de Dévouement qui ont fait la force et la grandeur de cette Société.

JEAN RITZ.



I

Fondation de la Société

Au mois de juillet 1857,— il y a par conséquent un peu plus de cinquante ans, — de grandes fêtes étaient données à Annecy. Sur l'initiative de la Garde nationale et des Pompiers, un tir international avait été organisé. Le stand était dressé au Pâquier et du 24 juillet au 1er août, les tireurs se succédèrent dans cet établissement improvisé pour la circonstance.

Dans le nombre des sociétés invitées se trouvaient les *Fruitiers d'Appenzell* (Suisse), les *Carabiniers* et l' *Union Chorale* de Genève. Ils furent reçus selon toutes les traditions de l'antique hospitalité savoyarde. La rareté de ces réunions en doublait alors le prix, et des ovations sans nombre saluèrent les citoyens de la libre Helvétie, nos hôtes de quelques jours. C'était l'époque où *la Liberté*, de Dessaix, venait de naître. On l'avait chantée avec enthousiasme aux fêtes du Statut de 1856 et de 1857, et dans ces journées mémorables, dont les témoins ne parlent jamais qu'avec une réelle émotion, ses strophes vibrantes retentirent sans relâche,devenant ainsi ce qu'elles sont restées,le chant national savoyard !

Le dimanche 2 août, une fête nautique avait lieu sur le lac et tout d'un coup, sans entente préalable, les

barques qui contenaient les Sociétés, se dirigeaient vers la maison où Eugène Suë était agonisant, pour lui donner une sérénade... C'est de là qu'est venue l'idée de la création de notre bonne vieille Chorale dont nous célébrons aujourd'hui le cinquantenaire. C'est de cet instant que la volonté de fonder la première société de chant qui ait existé en Savoie, a pris corps. En revenant au port, après la fête, les musiciens de la Garde nationale en causaient entre eux. On se réunissait quelquefois, ensuite on en parlait aux répétitions jusqu'au jour où, dans cette salle de la place au Bois, au-dessus du café de l'Harmonie, qui servait alors de siège social à la Musique de la Garde nationale, fut fondée l'*Union Chorale d'Annecy*, le samedi 17 octobre 1857.

J'ai sous les yeux les noms des membres fondateurs de ce groupement qui fut le berceau de la Société actuelle. Ils étaient vingt et Timmermans, professeur de musique, les dirigeait. On me permettra de transcrire ici cette liste imprimée par Jules Philippe et qui était affichée dans la salle des répétitions. En tête, Terrier François, devenu dans la suite notaire à Reignier et dont la tombe était fleurie, à la dernière Toussaint au cimetière; Rossi François; Zanada Jean-Marie, élu président et mort conseiller municipal, il y a quelques années ; Joseph Dépollier, secrétaire, aujourd'hui président d'honneur de la Société Chorale ; Echenot Louis ; Mockers Jean ; Tessier François ; Chappet Claude ; Chappet Pierre ; Eminet Charles ; Paclet Maurice ; Patras Joseph ; Dépollier François ; Bagoud Joannis ; Bouhot Eugène ; Pellet ; Bouhot père ; Delétraz François et Victor Mayet, père du sympathique secrétaire de la sous-préfecture de Saint-Julien. On ne connait pas beaucoup de choses sur l'existence de cette société. On sait qu'elle donna un concert dans l'île des cygnes le 8 août 1858 avec le concours de la Société philharmonique qui avait aussi M. Timmermans comme directeur. Elle chanta trois chœurs de Laurent de Rillé : *Marchons ensemble, la Lune pâle, le Triomphe du Peuple* et un autre

d'Oscar Commettant : *Pêcheurs et Canotiers.* D'après ceux qui ont assisté à ce premier essai d'audition lacustre, le temps ne fut pas favorable et un vent violent éloigna les auditeurs des rives du jardin public.

Cette même année 1858, le jour de la Fête-Dieu, les membres de l'*Union Chorale* se firent photographier en groupe, aux Salomons, dans la maison Tournier, habitée encore aujourd'hui par de distingués musiciens. C'est un document qui devient d'une certaine rareté. On y trouvait à peu près tous les membres que nous avons déjà vu figurer sur la liste de 1857 ; cependant on peut constater quelques changements. En commençant par la droite il y avait : François Dépollier ; Couturier ; Joseph Dépollier ; Terrier François ; Zanada ; Diacquenod qui, six mois après, demanda à entrer aux Missionnaires, au petit jour, après le banquet de Sainte-Cécile ; Bouvier, lithographe ; Pellet ; Pierre et Claude Chappet ; Paris, étudiant ; Missilier, teinturier; François Delétraz; Jean Mockers, commis chez M. Dégravel, « A la ville de Paris » ; Joanny Rime ; Maurice Paclet, l'un des deux survivants de l'*Union*; Pierre Grivod; Tessier Fr. ; Cartier et Patras, un créole à la magnifique chevelure bouclée. La photographie est due à Paul Cabaud, installé à Annecy depuis plusieurs années.

Au mois d'août 1859, les deux fils du roi Victor-Emmanuel II viennent visiter la Savoie. Le 15, à Annecy, on organisa une fête vénitienne sur le lac et c'est ainsi que, ce soir là, la jeune chorale annécienne avec le concours de la Musique de la Garde nationale, chanta plusieurs chœurs devant Humbert de Piémont devenu depuis Humbert Ier et Ferdinand Amédée d'Aoste, son frère. Le concert fut donné devant le jardin public et les chanteurs étaient placés sur une barque pavoisée et illuminée.

L'*Union Chorale d'Annecy* se fit entendre pour la première fois dans une église à l'occasion de la fête patronale de Saint-Maurice, le 16 janvier 1859. Elle y chanta une messe de Laurent de Rillé. Il faut croire que cette audition avait été excellente, car les

journaux de ce temps là qui n'étaient pas prodigues de détails sur les cérémonies musicales lui consacrèrent d'assez longs articles. Le *Bon Sens*, entre autres, disait que la Société avait chanté une messe à 4 parties : « C'est la première fois que cette société se fait entendre dans une église, disait-il. Ce début, malgré quelques hésitations et un peu de confusion dans certains passages, a été fort satisfaisant ; nous aimons à le constater. Les divers signes d'expression, qui sont l'âme de la musique ont été bien observés. Il y a eu de l'ensemble, des nuances bien rendues et parfois des morceaux pleins de vie. Cette société promet et peut avoir de l'avenir, mais c'est à la condition de suivre quelques conseils que, dans son intérêt nous nous permettrons de lui donner ici... » Suivent des critiques peut-être exagérées vis-à-vis de jeunes gens de bonne volonté qui cherchaient à égayer la monotone vie journalière d'une petite ville de 9,000 habitants, presque sans communication avec les pays voisins. La même année, le 4 décembre, la Société célébrait Sainte-Cécile en compagnie des « diverses sociétés musicales de la ville », à Saint-Maurice, d'abord, et ensuite à l'hôtel de Genève en un banquet bien fraternel où tous les musiciens d'Annecy étaient assis côte à côte.

La vie de l'*Union Chorale* finit là. Le petit nombre de ses membres exécutants la mettait à la merci de tous les évènements ; quelques semaines après cette fête de Sainte-Cécile qui paraît avoir été si brillante, elle se dissolvait et les fonds étaient partagés entre les sociétaires qui habitaient Annecy. L'un des membres les plus dévoués de la petite phalange reçut de ses collègues, à cette occasion, un témoignage de sympathie qu'il garde précieusement à cette distance de cinquante années. Joseph Dépollier avait été secrétaire de l'*Union Chorale* et au moment de sa dissolution, ses amis se souvinrent des services qu'il avait rendus, le président Jean-Marie Zanada lui envoya à Genève, où il avait été appelé par les nécessités de l'existence, une lettre très affectueuse accompagnée

d'une belle chevalière d'or sur le chaton de laquelle brille une lyre gravée dans le métal. C'est ainsi que disparut le groupe dont les insignes aux couleurs nationales italiennes n'avaient pas eu le temps de se signaler dans les concours musicaux, mais l'élan était donné et l'*Union Chorale* allait bientôt renaître plus vivante que jamais. Toutes les pièces qui la concernaient sont déposées au musée de la ville.

—

II

Les débuts de la Société Chorale

Les graves évènements dont notre pays était le théâtre à cette époque ne faisaient pas oublier, aux anciens membres de l'*Union Chorale*, ceux qui avaient provoqué la fondation de la Société. Les réunions hebdomadaires de la Musique de la Garde nationale qui se tenaient dans le même local, suffisaient à elles seules à raviver l'ardeur des orphéonistes. Pendant toute l'année 1860, on s'occupa de reconstituer la société défunte, si bien qu'au mois de décembre elle était prête à fonctionner de nouveau.

Le 5 janvier 1861, une assemblée générale avait lieu dans la salle de la place au Bois pour la constitution d'un orphéon à Annecy. On vota, au milieu d'un grand enthousiasme, le réglement en 9 articles, préparé antérieurement. Les membres présents à cette première séance sont MM. Terrier François, Perceval, Zanada, Fr. Dépollier, Fr. Rossi, Mugnier François, Amoudruz, Antoine Robert, Jean et Joseph Thurner, Pierre et Claude Chappet, Ernest Bovier, Georges Salomon, François Robert, Claude Perroud, César Drompt, Antoine Calligé, Louis Lamouille, Jacques Philippe, Camille Delétraz, Jacques Salomon, Jean Chamoux, François Dégerine, Charles Favre, Duchêne,

Jacques Délesmilières, Périssoud et Joseph Dépollier. Les statuts disaient que la Société serait administrée par un Comité composé d'un président, d'un vice-président, d'un caissier et d'un secrétaire. Voici la composition du premier Comité de la *Société Chorale d'Annecy :*

Président : François Terrier ;
Vice-président : Jacques Perceval ;
Caissier : Jean-Marie Zanada ;
Secrétaire : Joseph Dépollier.

Timmermans restait directeur.

Le réglement était des plus sévères. Pour être admis dans le « Cercle » il fallait être présenté par un membre et reçu à la majorité absolue des suffrages. Après trois absences consécutives, non motivées, on était exclu de la Société. Enfin « tout membre, disait l'article 12, qui ne fera pas silence sur l'invitation du chef de musique, du président, du vice-président, ou du secrétaire sera passible d'une amende ».

L'autorisation sollicitée de l'autorité supérieure pour acquérir une existence légale arriva le 16 juillet 1861. Précédemment, dans une assemblée générale, tenue le 9, on avait décidé à l'unanimité de prendre le nom de *Société Chorale d'Annecy.*

Cette première année de reconstitution comme celles qui suivirent, fut consacrée plus spécialement à l'étude, au travail. Cependant on voit déjà la société se produire en public dans trois circonstances. Le 8 septembre, avec la *Société des Arts* qui avait le même directeur, elle donne un concert dans une barque pavoisée et illuminée. Le 3 novembre, elle se rend à Veyrier pour fêter la première fois, son président honoraire, M. Ch. de Fésigny, établissant ainsi une tradition aimable qui ne prendra fin qu'avec la mort du bienfaiteur de la Société. Enfin, le 24 novembre, elle fête Sainte-Cécile avec les autres musiciens de la ville. Il n'y eut qu'une voix pour faire les plus grands éloges de Timmermans qui dirigeait alors trois sociétés. Puis, c'est la vie ordinaire de tous les groupes orphéoniques vraiment travailleurs et qui cherchent à

apporter un peu d'imprévu et de charme à l'existence quotidienne : bals, concerts, sérénades. Il ne faut pas oublier de signaler une vieille coutume qui s'est perdue et qu'il serait très agréable de voir revivre : celle de donner des concerts, le soir, sur la place Notre-Dame. A deux reprises, en 1862, la Société Chorale se fit entendre dans ces conditions avec la Fanfare municipale. Timmermans étant mort le 5 juillet, M. Jean Niérat fit ses débuts de directeur dans un concert de cette nature, le samedi 20 septembre.

Puisque le nom de Timmermans revient pour la dernière fois sous ma plume qu'il me soit permis de rappeler en quelques lignes la carrière de cet excellent musicien. Timmermans était né à Turin. Avant de venir à Annecy, il était chef de musique du seul régiment d'artillerie du Piémont. Le corps qu'il dirigeait était réputé le meilleur de Turin. Ayant quitté l'armée par suite de difficultés survenues dans la direction musicale, il vint à Bonneville où il resta huit ans comme chef de musique de la ville et des pompiers. Le commandeur Lachenal, syndic d'Annecy, le fit nommer « maître de musique » municipal vers 1841, époque où il se fixa définitivement parmi nous. En 1848, il fonda la Fanfare de la Garde nationale et une Société philharmonique désignée sous des noms divers. On a vu plus haut qu'elle s'appela un instant *Société des Arts*. Elle se réunissait à l'origine, dans la maison Serand, rue Filaterie, et n'était d'abord qu'un simple cercle de réunion.

J'ai dit déjà quelle part il avait prise à la fondation de l'Union Chorale et de la Société Chorale, auxquelles il avait consacré gratuitement son temps et ses peines. Ses manières douces et affables lui avaient acquis l'affection et l'estime de tous ses élèves. En décembre 1861, Timmermans tomba gravement malade. Comme il était garçon, la Société le fit soigner par ses membres; tous les jours deux d'entre eux étaient désignés de sorte que ses derniers instants furent adoucis par des soins que n'auraient pu lui donner des mains mercenaires.

Timmermans mourait à 62 ans. Ce n'était pas seulement un professeur distingué, mais aussi un instrumentiste très habile. Il jouait avec une maîtrise rare de tous les instruments, mais il connaissait particulièrement le violon, la guitare, avec lequel il obtint des succès magnifiques chaque fois qu'il se produisit en public.

Ses funérailles, qui eurent lieu le 7 juillet 1862, montrèrent quel vide Timmermans laissait à Annecy. « La Musique municipale et la Société Chorale ouvraient la marche en faisant entendre des airs funèbres écrits par le défunt, dit un journal du temps. Venaient ensuite le clergé, puis les élèves des Sœurs de Saint-Joseph et ceux des Ecoles chrétiennes.

« Les coins du poële étaient tenus par MM. Viala, chef de musique du 79e de ligne ; Mockers, organiste de la cathédrale et professeur de piano ; Macario, ancien chef de musique des pompiers et Croset, notaire, doyen des amateurs d'Annecy.

« Le deuil était conduit par M. Montessuit, chef de musique de La Roche, fils adoptif du défunt, et composé de la loge maçonnique des *Amis bienfaisants* d'Annecy. Il était suivi par les musiciens du 79e et une foule considérable d'élèves du défunt et de personnes de toute condition... »

III

Les premiers Concours

La « Société Chorale » et la « Marseillaise »

La Société, privée de son directeur fondateur, avait élu à sa place un de ses membres exécutants qui possédait un certain talent de violoniste : M. Jean Niérat. Sous sa direction, le travail reprit avec ardeur. Nous avons parlé de la sérénade donnée au mois de septembre sur la place Notre-Dame, avec le concours de la Musique Municipale. Le succès fut très grand. Une foule considérable acclama les chanteurs et les musiciens et cela valut aux deux sociétés d'être subventionnées sur le crédit de 500 francs que le Conseil général inscrivait annuellement dans son budget pour aider les sociétés musicales. On renouvela cette sérénade le 1er novembre et le 3 du même mois la Chorale fêtait Sainte-Cécile à Saint-Maurice, toujours avec la *Fanfare municipale*. La fête se termina par un banquet commun à l'hôtel d'Angleterre. Devant le dévouement apporté par M. Jean Niérat dans l'exercice de ses fonctions de directeur, l'Assemblée du 4 janvier 1863 lui vota des remerciements unanimes.

Mais déjà, à ce moment, la *Société Chorale* avait compris qu'elle ne réaliserait pas complètement sa

belle devise : « Harmonie, Fraternité, Patrie », si, à côté de son but artistique, elle n'en poursuivait pas un autre tout aussi noble, tout aussi beau, celui de soulager les malheureux. En 1863, de nombreux sinistres éclatèrent dans notre région. Les Compagnies d'assurances commençaient à peine à être connues, de sorte que, à chaque incendie un peu important, c'étaient plusieurs familles réduites à la plus extrême misère. Aussi, dès le mois de mai de cette année, la voit-on organiser, avec la *Société des Arts*, un concert au bénéfice des incendiés d'Arenthon, de Marcellaz et de Poisy. Cette soirée eut lieu le 21, au théâtre, avec le concours de Mme Domergue, chanteuse de la troupe d'Opéra en résidence à Annecy. La société Chorale chanta trois chœurs très applaudis : *La Printanière*, valse de Watier ; *l'Amitié*, de Mozart et *Les Batteurs*, de Laurent de Rillé. La recette s'éleva à 326 francs, somme énorme pour l'époque.

Quelques mois plus tard, on voit la Chorale fêter Sainte-Cécile avec le concours d'un professeur, M. Heugel, qui ne manquait ni de talent, ni... de toupet, puisqu'il fit à Annecy de nombreuses dupes. Le 8 novembre, un concert était donné au théâtre par un groupe vocal appelé les Chanteurs du Languedoc, dont M. Heugel faisait partie. La satisfaction du public fut assez marquée pour que ce professeur trouvât aussitôt des amis dans notre Chorale. Il offrit une messe de sa composition pour le jour de la fête de la patronne des musiciens, messe qu'on accepta avec plaisir et qu'on chanta, avec succès, à Saint-Maurice, le 23 novembre. Il faut croire que l'œuvre de M. Heugel fit impression, puisqu'elle fut donnée à nouveau le jour de la Noël. Le directeur de la Société recueillit des approbations unanimes. « M. Niérat, disait-on, s'est parfaitement acquitté de sa direction. » Au banquet, donné à l'hôtel d'Angleterre, on fit une quête fructueuse pour les pauvres.

L'année 1864 devait voir ces appréciations confirmées par des juges « dont les arrêts feraient loi » comme on dit au Palais. L'ambition était venue avec

le succès et dès le mois de janvier on pensait figurer en bonne place au concours de Bourg. A cet effet, et pour aider le directeur dont la tâche était lourde et dont chacun s'accordait à louer le dévouement, M. Niérat fit nommer deux moniteurs dans chaque partie. C'étaient, pour les premiers ténors, François Dépollier et Antoine Robert ; pour les seconds ténors, François Terrier et Cartier ; pour les barytons, Jacques Salomon et Jacques Philippe et pour les basses, Joseph Dépollier et Grabet. On travailla naturellement beaucoup et le concours de Lyon ayant été jugé plus favorable et aussi plus rapproché, parce qu'on brûlait d'affronter la lutte, il fut décidé que la Société y prendrait part le 22 mai 1864.

Les Savoyards reçurent à Lyon un accueil chaleureux de la part des commissaires de la fête et de la population. La *Société Chorale d'Annecy* s'était fait inscrire en 3e division, 2e section. Elle avait contre elle cinq sociétés dont l'effectif de la plupart dépassait le sien : 32 exécutants. Sous la direction de M. Jean Niérat, on chanta *Les Maçons,* de Saintis et *La Soie*, de Laurent de Rillé. Le concours avait lieu au théâtre des Célestins, devant un jury composé de Boïeldieu, président ; Saint-Saëns, Widor, Ribes et Morel. Après le premier morceau, les applaudissements éclatèrent au parterre, dans les loges, et un bouquet vint tomber aux pieds du chef. Le second morceau fut l'occasion d'un redoublement de bravos et le jury lui-même participa à la manifestation. Notre Chorale se vit décerner le 3e prix, médaille d'argent petit module, mais il est juste de dire que le premier prix n'avait pas été décerné. Dans le classement général on lui attribua le vingt-sixième rang.

Ici se place un fait que je ne saurais passer sous silence. On était alors sous l'Empire et la Société passait pour un des foyers les plus actifs du libéralisme. De plus, nos concitoyens, qu'on voyait pour la première fois depuis 1860 dans une fête française, étaient l'objet de la curiosité et de la sympathie générales. Enthousiasmés par la réception cordiale qui

leur avait été faite, les Annéciens, au moment d'aller prendre le train du retour, résolurent de chanter la *Marseillaise*. La *Marseillaise !* sous le régime de l'Empire autoritaire ! qu'allait dire la police ? Elle laissa faire et bien lui en prit, car, disent les témoins de cette manifestation unique, les 8,000 personnes qui suivaient les Savoyards se rendant à la gare de Perrache et chantant avec eux, à pleine voix, notre sublime chant national, n'auraient pas laissé l'intervention de l'autorité se produire pacifiquement. Voici d'ailleurs, d'après un journal publié à Genève, la *Nation Suisse* du 4 juin 1864, un récit de cette journée qu'on peut bien qualifier d'héroïque. (1)

Soit qu'ils fussent contents ou mécontents de leur résultat au concours, soit, suivant les lettres qui m'annoncent ce fait, qu'ils aient voulu montrer à la libérale ville de Lyon que la Savoie, et particulièrement Annecy, portait à un niveau plus élevé son amour de la liberté, les jeunes gens venus de Savoie ont décidé de chanter la *Marseillaise*.

Obstinés dans la réalisation de leur décision, et, en même temps, usant de la finesse souple et ambiante que l'on attribue depuis l'annexion à l'enfant de la Savoie, contrairement à l'avis de nos candides parisiens, qui faisaient du Savoyard une sorte d'Auvergnat, les citoyens d'Annecy ont fait comme ils avaient résolu, ils ont chanté les strophes républicaines de Rouget de l'Isle, ils ne les ont chantées toutefois qu'à leur départ et non à leur arrivée. Et pour cause. Si ce chant, que la police estime subversif, avait été entonné à l'entrée à Lyon de la société d'Annecy, peut-être les membres n'eussent pas joui de leur franc séjour. Quoi qu'il en soit, la *Marseillaise* a été chantée ! Il a rententi dans les rues lyonnaises, ce chant que depuis treize ans la seconde ville de France et la France tout entière n'ont pas entendu. Jugez de l'étonnement, de l'admiration des uns, de la stupeur des autres. Les curieux, les sympathiques et les fanatiques sont accourus pour entendre ce chant sublime ; la foule a formé boule de neige, grossissant à chaque

(1) Nous devons cette communication à l'obligeance de M. Cons, vice-président de la Société Chorale.

instant ; on estime à 8,000 personnes la foule qui suivait, précédait et entourait la *Société Chorale d'Annecy*.

Devant cette immense quantité de citoyens, devant l'attitude calme et digne, peut-être appréhensive de la foule, ou en raison de la qualité d'étrangers des chanteurs, à qui l'annexion a valu la réputation d'entêtement et de propension à la résistance, les agents de police ont reçu avis de laisser faire. Rien n'était plus sage. Pourquoi empêcher quelques braves jeunes gens, animés des meilleurs sentiments, du reste, de montrer à Lyon que dans leur répertoire choral ils ont, ils tiennent en réserve le chant tant aimé de jadis, et que si les Sociétés musicales françaises le laissent dans l'oubli, il n'en est pas de même à Annecy, où on l'a spécialement étudié. Il paraît, en effet, que si la Société d'Annecy eût été autorisée à faire entendre, dans le concours, la *Marseillaise*, elle eût obtenu le premier ou un des premiers prix. Les Savoisiens ont été quittés par la foule enthousiaste seulement à leur entrée en gare. En rentrant en ville, il est plus d'un Lyonnais qui a dit, non sans une certaine mauvaise humeur : « Les Savoisiens ont, avec la liberté du « chant, des privautés qui nous sont défendues. » Hélas !

Le 25 mai la Société Chorale rentrait à Annecy où l'attendait une chaleureuse réception. Le drapeau de l'ancienne musique de la Garde Nationale qui l'avait conduite à la victoire, disparaissait sous les fleurs et les couronnes. Un banquet fut offert le dimanche suivant sous les portiques de l'Hôtel-de-Ville. Le Maire et le Préfet portèrent des toasts vibrants en l'honneur des jeunes musiciens.

La Société Chorale se fit encore entendre pendant l'été sur le canal du Pâquier. Elle reçut au mois de septembre la fanfare de Rumilly qui lui rendait la visite faite à l'occasion de la fête des pompiers. Le 17 du même mois, elle participait à un concert au bénéfice des incendiés du village des Moulins, à Menthon, avec la *Fanfare municipale* et un artiste de très grand talent, M. Lasserre, violoncelliste de la reine d'Espagne. Enfin, le 27 novembre, on célébrait la

septième fête de Sainte-Cécile par un banquet au restaurant Dunoyer.

Encouragée par le public et par ses membres honoraires dont le nombre grossit de plus en plus, la Société Chorale cherche toujours à faire mieux en alliant l'art à la charité. En avril 1865, elle donne un concert à ses membres honoraires dans les salons de l'Hôtel-de-Ville. La fête s'annonçait des plus brillantes, quand tout à coup, on vint annoncer à M. Niérat que sa mère venait de mourir. La soirée fut interrompue, mais on n'en félicita pas moins chaleureusement les chanteurs. Cette même année devait avoir lieu à Annecy le concours régional agricole. La Société comprit que les réjouissances ne seraient pas complètes si la musique n'y était pas mêlée. Elle donna plusieurs auditions sur des barques pavoisées et illuminées et elle organisa, pour la dernière journée, un festival auquel prirent part toutes les sociétés de la région, entre autres la *Cécilienne* de Genève, les musiques de Rumilly, de La Roche et de Thônes. Tout cela continuait à maintenir la Société Chorale au premier rang et à lui assurer l'estime des habitants d'Annecy.

Les douze mois de l'année ramènent les mêmes dates et nous voilà de nouveau à la Sainte-Cécile de 1865. Le 26 novembre, à Saint-Maurice, on chanta une messe d'Elwart où l'*Agnus Dei* avait été remplacé par un morceau dû à un Annécien qui devait porter la renommée de la Société à un très haut degré. Jean Ritz, qui venait d'être nommé sous-directeur, faisait ce jour-là ses débuts comme compositeur. L'auditoire accueillit avec une faveur marquée cette œuvre d'un goût déjà très sûr et très délicat et l'on rapporte que les applaudissements auraient spontanément éclatés, n'eut été la solennité du lieu. Ce petit épisode de l'histoire locale méritait de ne point passer inaperçu.

Avant de continuer cette étude qui n'est, en somme, qu'une longue suite d'actes de bienfaisance, rappelons que la vénérable bannière sous laquelle marche encore aujourd'hui la Société Chorale date de 1865.

Jusqu'ici, comme nous l'avons dit, c'était le drapeau de l'ancienne Musique de la Garde Nationale qui l'avait abritée sous ses plis. Ce drapeau est aujourd'hui au Musée, salle de l'histoire de la Savoie. La partie toujours visible est en velours rouge, frangé d'argent, où s'étale, sur tout le fond, la Croix de Savoie. Le revers est en satin blanc. Les armes d'Annecy y sont brodées or et argent. Au-dessus, un simple mot : Annecy. Aux quatre angles on avait collé des lyres en papier argenté qui existent encore. Dans l'Assemblée générale du 23 avril 1865, on décida l'achat du drapeau actuel par une souscription particulière, qui rapporta en très peu de temps une somme suffisante pour couvrir les frais d'environ 500 francs. Sur le velours vert, du côté continuellement en vue, les armes de la ville sont brodées en argent avec le nom : *Société Chorale d'Annecy*. Au revers est inscrite la devise, brodée en or sur velours rouge qui était déjà celle de l'*Union Chorale* : la Patrie est représentée par la croix blanche de Savoie traversant l'étoffe d'un bout à l'autre comme sur notre drapeau national ; la lyre représente l'Harmonie, et deux mains enlacées, la Fraternité. Plusieurs fois déjà cet emblême a dû être déchargé des palmes et des couronnes sous le poids desquelles il ployait. Il a vu bien des sociétaires le soutenir de leurs mains vaillantes ; il a flotté dans bien des villes, au nord de la France, à Paris, à Lyon, à Saint-Etienne, dans le Dauphiné et la Provence, à Grenoble et à Marseille ; en Suisse, à Genève ; en Italie, à Turin ; jamais il n'est revenu sans être couvert de nouveaux lauriers, et sans doute ses plis frémiront quand, dans cette triomphale journée du cinquantenaire, il reverra pour un instant, groupés autour de lui, les compagnons des luttes anciennes venus tous, jeunes et vieux, affirmer leur amour de la vieille Chorale et se retremper dans les souvenirs heureux des jeunes années...

Cependant, la Société s'était remise au travail et, dès les premiers mois de 1866, elle affirmait sa vitalité toujours plus grande. Le 17 mars, à l'Hôtel-de-

Ville elle invite ses membres honoraires à un magnifique concert où elle fait entendre un chœur de Beethoven, *La Sainte Ligue*, qui lui vaut d'enthousiastes applaudissements. Le 12 avril, elle chante un chœur d'Ambroise Thomas, *France*, dans une soirée au bénéfice de deux artistes de la troupe théâtrale, M. et Mme Marchal. Le 27 mai, elle assiste à l'inauguration des nouveaux Bains de la Caille; le 24 juin à une fête sur le lac organisée à l'occasion du retour de la « vogue » des Espagnoux. Deux mois plus tard, c'est une promenade offerte à ses honoraires, par un beau clair de lune, sur la *Couronne de Savoie*. Enfin, le 6 octobre, en adressant à la Mairie une somme de 50 francs comme souscription en faveur des inondés du Midi, elle faisait connaître son intention d'organiser un grand concert dont le produit servirait à soulager quelque peu les malheureuses victimes. Il eut lieu, après la Sainte-Cécile, le 2 décembre, au théâtre. La Société s'était assurée du concours du fort ténor Renard qui dirigeait alors le théâtre de Grenoble et qui, plus tard, fut de l'Opéra. Le résultat prouva combien l'initiative avait été heureuse. On récolta une somme de 681 francs.

L'année suivante contribuait pour une large part, à rehausser la belle renommée de la Société Chorale d'Annecy. A l'assemblée générale du 31 janvier 1867, on décida d'assister au concours de Paris, pourvu que 24 membres actifs se fassent inscrire. Le procès-verbal de cette séance montre assez avec quelle ardeur les sociétaires accomplissaient ce qu'ils croyaient être un devoir. Quand vint la discussion du mode de participation des différents membres à ce concours, il fut convenu que seuls, les exécutants seraient transportés à frais communs, attendu « que ces derniers *seuls*, tout en faisant un voyage d'agrément, vont au dehors pour l'honneur du pays et de la Société. » C'est dans cette même séance que, sur une proposition faite par le Comité d'administration, on vota une allocation annuelle de deux cents francs au directeur, M. Jean Niérat, pour le remercier « de ses bons ser-

vices et de son dévouement à la cause générale de la Société ».

Le bal annuel donné le 23 février ne fit pas oublier le grand tournoi auquel on se préparait. L'étude des nombreux chœurs imposés était particulièrement longue. Malgré tout, on fut prêt à l'heure dite et le 30 juin, dans un concert où brilla le talent de M. Bustini chef de musique à Rumilly et violon-solo du Conservatoire de Milan, le public applaudit le *Temple de la Paix* (Ambroise Thomas), la *Noce de Village* (Laurent de Rillé), l'*Enclume* (A. Adam) et le *Fabliau des deux Nuits* (Boïeldieu). Le chiffre de la recette est resté inconnu, mais il est permis de croire que le succès vint couronner les efforts des jeunes musiciens, puisqu'ils nommèrent membres d'honneur tous les artistes qui avaient bien voulu rehausser l'éclat de la soirée ; j'ai déjà nommé M. Bustini, il faut y ajouter M. Perrin, un comique de Lyon, et Mlle Pitarch, fille d'un professeur de musique, qui tenait le piano.

Il avait été décidé que le produit de cette belle soirée servirait à alléger la caisse de la Société. Le 3 juillet dans l'après-midi, la *Société Chorale d'Annecy* partait pour la capitale. Elle allait avoir affaire à forte partie. Mais elle se souvenait de l'adage latin et, forte de ses succès antérieurs, elle se présentait en 3e division, 1re section. A son arrivée à Paris, la Chorale fut l'objet d'une réception chaleureuse de la part du Choral savoisien, les *Allobroges*, dirigé par M. Boirard et, pendant son séjour, elle se rendit en corps auprès de M. Petetin, conseiller d'Etat, directeur de l'imprimerie impériale, qui n'avait cessé de témoigner d'un vif intérêt pour la Société, tant qu'il avait été préfet de la Haute-Savoie.

La Société Chorale obtint un cinquième prix représenté par une médaille de vermeil. Elle avait vaillamment combattu contre vingt-cinq sociétés beaucoup plus anciennes et qui semblaient beaucoup plus fortes qu'elle. Aussi, pouvait-on dire que le succès dépassait toutes les espérances. Se présenter au Concours de Paris était en effet un acte plutôt téméraire et il fal-

lait des jeunes gens enthousiastes comme les choraux de 1867 pour l'accomplir. Après la victoire, M. Petetin leur offrit une fête splendide dans l'hôtel et les jardins illuminés de l'imprimerie où retentirent leurs mélodieux accents. Tout cela n'était rien à côté de la réception qui les attendait à Annecy. La Société rentra le 12 juillet par le train de midi et demi. La *Musique municipale* en grande tenue et la Musique du 45e de ligne étaient présentes ainsi qu'un grand nombre de membres honoraires à la tête desquels Charles de Fésigny, le dévoué président honoraire. Quand le train stoppe, c'est une explosion de vivats répétés. M. de Fésigny embrasse le directeur en lui présentant un superbe bouquet. Au Pâquier, un banquet était préparé, mais sur la route, on s'arrête sous les fenêtres du maire, du colonel, du préfet. Mlle Germain, fille du maire, attache elle-même au drapeau la médaille conquise. A la fin du banquet, M. de Fésigny offrit, au nom des membres honoraires, une coupe en argent ciselé et porta un toast aux vainqueurs. Détail touchant : la coupe circula de main en main et fut vidée tour à tour dans les trois corps de musique réunis.

Trois fois encore la Société Chorale recueillit les applaudissements du public, car cette vaillante société ne s'endort jamais sur les résultats acquis. Signalons le concert donné sur la place Notre-Dame, à l'occasion de la Sainte-Cécile, un dimanche de novembre, à une heure de l'après-midi et le concert du 28 décembre, au profit des pauvres de la ville qui permit de verser 500 francs dans la caisse du bureau de bienfaisance.

C'est au concours de Paris que fut inauguré l'insigne rouge qui n'a que peu subi de changements depuis (1). Dans la réunion du 5 mai, le Président le

(1) De 1861 à 1867, l'insigne de la Société Chorale ressemblait beaucoup à celui de l'Union Chorale. Il se composait d'un ruban de moire blanche liséré jaune foncé et bordé d'une frange dorée. Au milieu, sur un petit cartouche de velour rouge se détachait une lyre en argent traversée diagonalement d'une truite de même métal. De même que l'insigne de l'*Union Chorale d'Annecy*, il avait été confectionné par M. Lachenal, orfèvre, rue du Pont-Morens, dans la maison du Château Branlant, aujourd'hui démolie.

présenta à la Société qui l'accepta en décidant qu'il serait porté par tous les membres actifs et honoraires. Cette décoration se compose d'un ruban rouge noué en rosace avec la Croix de Savoie en argent au milieu et cette dernière porte suspendue à sa base une petite lyre de même métal. Beaucoup la portent encore telle quelle aujourd'hui, un peu pâlie par le temps, mais ils en sont fiers, parce que c'est avec elle qu'ils ont remporté les plus beaux triomphes.

Nous voilà en 1868. Depuis dix ans, sauf un court intervalle, la Chorale d'Annecy existe et tout en poursuivant son idéal artistique, elle s'est employée à soulager de son mieux les malheureux. D'un état présenté en assemblée générale par le président qui continuait à être François Terrier, il résultait que le personnel de la Société se composait de 37 membres actifs, 7 membres d'honneur et 106 membres honoraires. La situation était donc florissante et le nombre déjà élevé des membres honoraires montre bien la faveur dont la Société jouissait auprès du public.

Un incident très pénible marqua le début de l'année. Le 17 mars mourait un des membres les plus assidus, Jean Lavorel, chapelier. A cette occasion on demanda au curé de Notre-Dame l'autorisation de chanter un chœur funèbre lors de la cérémonie de l'ensevelissement. Le curé refusa net, disant qu'il ne pouvait laisser chanter ce chœur par la raison que les prières et chants de sépulture étaient déterminés par les lois liturgiques. Malgré plusieurs démarches entre l'évêché et la cure, Jean Ritz qui avait été chargé d'arranger l'affaire ne put y parvenir et le procès-verbal de l'incident témoigne d'une profonde tristesse où cet acte d'intolérance plongea la Société « qui avait toujours tenu à honneur d'être agréable à tous et qui, en maintes circonstances n'avait pas attendu qu'on vint la demander, mais s'était elle-même offerte à toutes les cérémonies religieuses qui ont eu lieu depuis qu'elle est créée. » Et l'on décida, à l'unanimité, que la mention de ce fait resterait inscrite en ces termes au livre des procès-verbaux.

Quoi qu'il en soit, cela ne refroidit pas l'ardeur des membres actifs et, comme on le faisait alors chaque année, la Société se prépara à affronter la lutte dans un concours. Grenoble qui en organisait un pour le 15 août fut choisi. Malgré les fatigues que cela pouvait occasionner, comme on ne refusait jamais de participer à une œuvre de fraternité ou de bienfaisance, la Chorale se rendit huit jours avant à la fête des Musiques du Faucigny, à La Roche, où elle fut accueillie selon la tradition rochoise, puis on partit. La Société assistait pour la première fois à une épreuve de lecture à vue. Elle concourait en 2me division et avait neuf adversaires ; elle obtint le 4e prix. Au concours d'exécution où elle figurait en 3e division, 1re section, elle obtint un 3e prix ayant en face d'elle sept autres orphéons. Deux nouvelles médailles venaient donc s'ajouter à celles qui ornaient le jeune drapeau. Elles furent fêtées avec l'enthousiasme accoutumé. Annecy excelle dans ces réjouissances pleines d'harmonie et de concorde. En recevant la Société Chorale et la *Fanfare municipale*, dont il était le président, Me Bianco disait ces paroles qui sont toujours vraies : « ...Partout où vous portez le drapeau d'Annecy, vous êtes notre orgueil et notre joie... Vous êtes et vous serez toujours le symbole de l'harmonie qui a existé dans notre ville et qui, j'en suis sûr, la distinguera dans l'avenir! — Harmonie et fraternité sont synonymes ! — Que ces deux noms restent toujours confondus ensemble comme nos mains qui se touchent et nos cœurs qui se comprennent ! » La Chorale, reconnaissante de la belle réception qui lui avait été faite, voulut faire apprécier aux Annéciens les morceaux qui lui avaient valu la victoire et le 29 août, elle les chanta dans une audition donnée au Pâquier, sous les marronniers brillamment illuminés. Voici d'ailleurs comment s'exprimait le jury du concours à son égard: « Bon début. Bonne sonorité. Les forte, très bien, très pleins... De la chaleur un peu rustique, mais originale. Cette société peut devenir très bonne, si elle soigne l'émission... »

Nous l'avons déjà dit plus haut, les mêmes dates ramènent les mêmes solennités, mais cependant la Sainte-Cécile de 1868 mérite mieux qu'une simple mention, parce que, ce jour-là le 22 novembre, le sous-directeur de la Société, Jean Ritz, faisait chanter une messe tout entière de sa composition : « Une affluence considérable, dit un journal de l'époque, se pressait sous les nefs de l'église Saint-Maurice pour entendre l'œuvre du compositeur annécien. La sainteté du lieu s'opposait à l'expression bruyante des sentiments de la foule ; mais nous avons remarqué sur les physionomies des marques de satisfaction évidentes...

« Le *Kyrie eleison* est la partie la plus étudiée de la messe ; on y trouve de jolis effets, des transitions neuves et surtout un cachet religieux irréprochable. Peut-être a-t-on un peu abusé des tons mineurs et donné trop d'extension à cette pièce. C'est ce qui nous a paru résulter de l'audition du *Gloria*, fort bien écrit, mais sur un cadre plus restreint. C'est gracieux, tandis que le *Kyrie* est magistral. Le *Sanctus* a aussi été traité largement. Quant à l'*Agnus Dei*, il a enlevé tous les suffrages...

« M. Ritz a fait preuve d'une grande intelligence musicale et de beaucoup d'imagination : qu'il ne s'arrête pas à cet heureux essai, qu'il forme son style, qu'il accroisse son bagage de science harmonique et il comptera sûrement ses succès par le nombre de ses œuvres... »

L'avenir n'a point démenti ces lignes prophétiques que le directeur d'honneur de la Société Chorale ne nous blâmera sans doute pas d'avoir publiées à nouveau.

Le 10 janvier 1869, la Société Chorale se réunissait, selon la coutume, en assemblée générale. L'ordre du jour portait : Organisation à Annecy d'un concours international. L'idée fut adoptée avec enthousiasme d'autant plus qu'on en parlait officieusement depuis le retour de Grenoble. Cette décision fut aussitôt communiquée à la *Musique municipale* qui s'associa

immédiatement à l'initiative de la Chorale. A la fin de janvier le Comité était constitué et un premier subside de 1,500 francs était mis à sa disposition par le Conseil municipal. La présidence était offerte à M. le Maire d'Annecy et les vice-présidents sur qui retombait toute la tâche s'appelaient François Terrier, président de la *Société Chorale d'Annecy* et Jules Philippe. C'est donc encore à notre Chorale qu'on doit deux splendides journées de fêtes à Annecy. Les 22 et 23 août 1869, plus de quatre-vingt-dix sociétés donnèrent à nos rues une animation inusitée. Le nombre des prix étant inférieur à celui des orphéons concurrents, comme dans tout concours vraiment sérieux, la lutte fut intéressante et contribua, comme disait Jean Ritz dans un rapport fait à l'occasion de l'exposition de 1878, à rehausser le niveau musical des sociétés savoyardes : « A l'audition des sociétés d'excellence, il se fit une sorte de révélation, de transformation dans tous les esprits. Les sociétés savoisiennes comprirent qu'il leur restait beaucoup à faire pour atteindre à ce degré de perfection ; on sentit que la musique populaire pouvait s'élever dans les régions artistiques et, dès lors, les études devinrent plus sérieuses, plus sérieux les résultats. » Le commerce local fit des affaires d'or et à cette époque, il n'y avait dans tout Annecy qu'une voix pour louer le dévouement de la Société Chorale en vue de la prospérité et du développement de notre ville. Ajoutons qu'elle avait offert, pour ce concours, deux médailles de vermeil grand module d'une valeur de 50 francs et qu'un concert organisé au bénéfice de la même œuvre avait produit une importante somme d'argent. En remerciement de l'accueil reçu, deux sociétés de Genève, la *Cécilienne* et la *Société Chorale* offrirent à la Chorale d'Annecy, la première, une coupe en argent, la seconde, une corne de buffle garnie en argent. Quelque temps après, l'*Alliance Lyrique* de Lyon offrait une écharpe en soie qui a servi de cravate au drapeau. Cette écharpe artistement travaillée, d'une grande valeur, avait été tissée expressément pour nos concitoyens.

Le vice-président de la Chorale fut en outre nommé par acclamation membre d'honneur des *Allobroges* de Paris.

Entre temps, la Société Chorale s'était fait entendre dans un concert à ses membres honoraires, le 7 mars, où l'on avait joué une fantaisie sur le *Calife de Bagdad*, arrangée par Jean Ritz ; elle avait assisté le 17 juin, à la noce de Mlle de Fésigny, fille de son président honoraire, qui épousait M. Dubouloz, de Thonon. Enfin, le 28 novembre, elle fêtait Sainte-Cécile d'une façon très originale, le matin à l'église Saint-Maurice et, le soir, dans la salle du théâtre, où avait lieu un banquet. Plusieurs chœurs étaient chantés aux applaudissements des spectateurs qui garnissaient les galeries. M. de Fésigny présidait le repas où une quête en faveur d'un artiste malheureux, Macario, ancien chef de la musique des pompiers, produisit 90 francs. Mais à cette époque la Société Chorale n'était déjà plus sous la direction de M. Niérat qui avait abandonné ce poste à la suite d'un incident intérieur. Le 9 janvier 1870, Jean Ritz le remplaçait définitivement dans ses fonctions. Une nouvelle période de prospérité s'ouvre pour notre société de chant.

IV

Le Concert de la « Mitrailleuse »
Les Concours de Genève et de Chambéry.

La rapide fortune de la Société Chorale d'Annecy qui, dès qu'elle avait affronté la lutte dans les concours, marchait de victoire en victoire, son activité incessante et son dévouement à soulager la misère étonnait le public qui ne se doutait pas des efforts nécessaires pour arriver à ce résultat. A la fin de 1869, le règlement avait conservé toute la sévérité du début et, ce qui est mieux, il était suivi. Les élèves faisaient l'objet d'une classe d'études et n'étaient admis dans le chœur que lorsque le directeur les jugeait capables. A toutes les répétitions on faisait une demi-heure d'études dont le moment était laissé au choix du directeur. Les amendes variées étaient appliquées pour les absences et les retards. Tous les deux mois avait lieu ce qu'on appelait une répétition d'audition, résumé du travail effectué pendant la période écoulée. Des professeurs et des amateurs étaient priés de donner leur appréciation sur les exécutions qu'ils venaient entendre et il était fait en outre, pendant cette même séance, des lectures à première vue, à deux ou à quatre voix. Trois absences constatées sur huit répétitions pouvaient entraîner l'exclusion de

celui qui s'en était rendu coupable. Le personnel de la Société se composait alors de 44 membres actifs et de 142 membres d'honneur ou honoraires. La situation était donc florissante. On verra que Jean Ritz, avec l'aide du Conseil d'administration, fit tout ce qui était en son pouvoir pour maintenir et élever le niveau artistique de la Société.

Dès le 16 janvier, on chantait au concert de Mlle Pitarch, fille d'un membre d'honneur, professeur de musique de la ville et qui venait du Conservatoire de Turin; puis, après un bal, le 12 février, très couru comme toutes les fêtes de ce genre, la Société donnait un nouveau concert aux membres honoraires dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, le 27 mars. Mais, tous les beaux projets formés pour le reste de l'année allaient être détruits par les malheurs inouïs qui venaient fondre sur la France. Le 18 juillet, la guerre était déclarée à l'Allemagne et plusieurs membres étaient rappelés sous les drapeaux.

A l'assemblée générale du mois de janvier, on avait décidé d'assister, le 7 août, au concours d'Annonay (Ardèche) en 2e division, pour la lecture à vue et en 3e division, 1re section pour l'exécution. Le travail accompli en vue de ce festival ne fut pas perdu. Les sociétés d'Annecy ayant organisé, à l'annonce de nos premiers revers, un concert au bénéfice des blessés, la Chorale y chanta avec les *Enfants d'Annecy* et la *Musique municipale* le beau chœur de Laurent de Rillé « Salut à la Patrie » dont les patriotiques paroles sont de Jules Philippe. Au milieu d'un enthousiasme délirant, on entonna à la fin du concert la « Marseillaise » qui souleva des tempêtes de bravos. La recette dépassa plusieurs centaines de francs.

A la fête de Sainte-Cécile du 27 novembre, à Saint-Maurice, une quête en faveur de l'organisation de la Garde Mobile de la Haute-Savoie s'éleva à cent francs.

Les revers s'accumulant aux revers, notre Société Chorale résolut de faire plus encore. A la fin du mois de novembre, une assemblée générale extraordinaire fut convoquée. On y décida qu'un ou plusieurs con-

certs seraient donnés afin de pouvoir, avec le montant des recettes, acheter une mitrailleuse qui serait offerte au bataillon mobilisé de la Garde nationale de l'arrondissement. Cette mitrailleuse devait, après la guerre, devenir la propriété du bataillon de la Garde nationale sédentaire d'Annecy. Comme le temps pressait, on désigna seize membres chargés spécialement de placer les cartes d'entrée. Inutile d'ajouter que, grâce à la bonne volonté de nos concitoyens, elles furent toutes rapidement enlevées. Le concert eut lieu le 11 décembre avec le concours de M. Jouvenot, premier prix de saxhorn au Conservatoire de Paris. La Société chanta quatre chœurs, parmi lesquels « Patrie », de Ritz, et un membre actif, M. Besson-Mériguet, occupa l'entr'acte par de merveilleux tours de prestidigitation. La recette s'éleva à 1,227 francs. Un membre honoraire, M. Petetin, ancien préfet, avait envoyé une souscription de 40 francs. Le montant de la recette fut versé entre les mains de Jules Philippe, préfet de la Haute-Savoie, qui se chargea de l'achat de l'engin.

Au commencement de janvier 1871, le Préfet faisait connaître le résultat de ses démarches ; elles étaient malheureusement négatives. Le prix d'une mitrailleuse « sérieuse » atteignait au moins 6,000 francs. Le projet fut abandonné. Dans son Assemblée générale annuelle, la Société vota des remercîments au Préfet pour ses bons offices, et les 1,227 francs furent employés à l'acquisition de deux drapeaux offerts l'un à la 1re légion, l'autre à la 4e légion de la Garde nationale mobilisée du département. Avec le reliquat, s'il en existait un, on confectionnerait des capuchons pour les mobiles nécessiteux des deux cantons d'Annecy. En portant ces décisions à la connaissance de Jules Philippe et des officiers de la Garde nationale, on demanda que les porte-drapeaux soient, s'il était possible, pris parmi les membres de la Société.

La remise du drapeau à la 1re légion se fit le 19 janvier, à Rumilly. Le Préfet de la Haute-Savoie était présent ainsi qu'une nombreuse délégation de la Société Chorale. A 11 heures du matin, les bataillons

étaient réunis devant la caserne. Jules Philippe leur adressa une patriotique allocution, leur fit comprendre combien il était fier de leur remettre le drapeau et exprima le vœu que la légion adoptât en face de l'ennemi la belle devise de la cité rumillienne : *Et Capoë !* Cette cérémonie, qui prenait fin par une température extrêmement rigoureuse, accompagnée d'une abondante chute de neige fut, au dire des témoins, très émouvante.

Malgré les vides laissés dans ses rangs par la guerre, la *Société Chorale d'Annecy* continua à apporter son concours aux bonnes œuvres, dans la mesure du possible. Le 2 avril, elle assistait, avec la *Musique municipale* au tirage de la tombola au bénéfice des blessés militaires, une quête produisait 293 francs ; le 6 juillet, elle donnait, avec la *Société Philharmonique*, un concert dans le canal du Vassé, en face des écoles communales où le chœur et la chanson des Bohémiens du *Trouvère* figuraient au programme ; le 10 du même mois, elle recevait M. Petetin, ancien préfet de la Haute-Savoie, en souvenir de sa brillante réception à Paris et, le 16, elle faisait une excursion à Tamié suivie d'une réception par la municipalité de Faverges et l'on donnait un concert sur la place publique.

Il faut signaler encore, outre la fête de Sainte-Cécile qui permit de verser 100 frans pour les pauvres, deux belles auditions. Pendant l'année 1871, de cruelles inondations dévastèrent plusieurs cantons suisses, par suite d'une crue subite du Rhin. A Annecy, on reconnaissait nécessaire de faire quelque chose pour soulager les compatriotes de ceux qui venaient d'accueillir avec tant de charité les malheureux soldats de l'armée de l'Est. Un concert s'organisa entre toutes les sociétés d'Annecy. La Société Chorale figura dans sept morceaux sur les quatorze du programme et la recette s'éleva à 613 francs. L'autre concert dont nous voulons parler est celui du 17 décembre, offert aux membres honoraires, et qui rapporta 127 francs envoyés au bureau de bienfaisance.

L'année 1871 vit également un changement considérable dans l'administration de la Société. M. Terrier François, son président, ayant été nommé notaire à Reignier, dut donner sa démission. En raison des services rendus à la Chorale depuis 1857, la Société, dans son Assemblée générale du 10 juin, l'acclama comme président d'honneur. Il fut remplacé par M. Jules Bergier, déjà membre du Comité depuis deux ou trois ans.

Cependant, la Société Chorale possédait toujours en réserve la somme de 720 francs, reliquat du concert du 11 décembre 1870. Elle avait été placée en dépôt produisant intérêt jusqu'à ce qu'il fût statué sur son emploi. Dans les premiers mois de 1872, le gouvernement de M. Thiers fit appel au concours de tous pour activer la libération du territoire et le paiement de l'énorme rançon de 5 milliards imposée par l'Allemagne. La Société Chorale se réunit en assemblée extraordinaire le 22 février et à l'unanimité des membres présents attribua les 720 francs à la souscription nationale pour la libération du territoire. Elle décida en outre de remettre entre les mains de la municipalité le drapeau qui devait être offert à la 4e légion des mobilisés de la Haute-Savoie. Aujourd'hui cet emblème est déposé au Musée. Il est exposé dans la salle de la Savoie historique, à côté de celui de la 1re légion, retrouvé, il y a deux ans, dans un déménagement, à la Préfecture.

Le principal évènement à signaler en 1872, est le concours de Genève, du 24 août. C'était le premier auquel on prenait part depuis le changement de directeur et le nombre des sociétés inscrites rendait plus difficile la tâche assumée. Au concours de lecture à vue, la Chorale allait avoir à lutter contre 18 concurrents ; au concours d'exécution contre 21. Le succès fut éclatant. En lecture à vue, on obtenait, en 2e division, le 2e prix (le premier n'avait pas été décerné); en exécution (3e division, 1re section), le 1er prix. La réception du retour fut comme toujours très enthousiaste. Les appréciations du Jury étaient des

plus flatteuses : « Excellente lecture, surtout sous le rapport des nuances... » disait-il pour la lecture à vue, et pour le concours d'exécution : « Très bonne société ; direction artistique ; ensemble parfait ; nuances finement exécutées. L'exécution du chœur imposé n'aurait rien laissé à désirer si la tyrolienne avait été chantée avec plus de grâce. L'interprétation du beau chœur de Monestier, le *Réveil* (choix), a été irréprochable. Très beau succès pour cet orphéon dont la place est marquée dans les divisions supérieures. »

Résumons les autres traits saillants de l'année : le 19 mai, la Chorale s'était fait entendre à la fête de la Puya ; le 11 août, en compagnie des *Enfants d'Annecy* et de la *Fanfare municipale*, dans un concert au théâtre, elle chantait les chœurs du concours de Genève ; le 8 septembre, elle participait à la fête des pompiers de Rumilly et le 1er octobre elle donnait sous les fenêtres de l'hôtel Verdun, une sérénade à Gambetta, de passage à Annecy. Après la sérénade, la Chorale remettait au grand patriote un superbe bouquet aux armes de Savoie. Elle lui valut le portrait dédicacé qui orne encore aujourd'hui la salle de répétitions.

Le 24 novembre, la Société était réunie pour fêter Sainte-Cécile. Le banquet donné au restaurant Juge, fut exceptionnellement brillant. En entrant, on lisait: Vive la République ; en sortant: Harmonie, Fraternité, Patrie. La salle était somptueusement décorée. Au dessert, Ch. de Fésigny, président honoraire, prononça une allocution pleine de cœur en commentant les trois mots de la devise républicaine, Liberté, Egalité, Fraternité. Puis, les membres actifs offrirent à leur directeur une superbe chevalière pour les soins qu'il leur avait prodigués dans les leçons. Jean Ritz venait d'être lauréat dans un concours européen de musique, à Paris, et il était ainsi doublement fêté. [1].

---

(1) Dans ce concours, le 1er prix avait été obtenu par l'illustre compositeur Massenet.

L'année finit dignement, par un nouvel acte de bienfaisance, associé à une manifestation artistique : un concert donné le 29 décembre: « La Société Chorale, disaient *Les Alpes*, a chanté *Réveil*, les *Alpes*, les *Guides du Mont-Blanc* et les *Esclaves* avec beaucoup de grâce et d'énergie, suivant l'inspiration de l'auteur et même avec férocité dans l'allegro des *Esclaves*. Elle a montré ce qu'elle est, ce qu'elle peut. Annecy a le droit d'être fier de la posséder. Nous n'analyserons pas son exécution ; de plus compétents l'ont fait avant nous et mieux que nous ne pourrions le faire ; les nombreuses médailles qu'elle porte à son drapeau attestent sa valeur. Nous ne lui adressons donc point d'éloges. Disons seulement que le public a été très heureux d'entendre la nouvelle composition de M. Ritz, les *Guides du Mont-Blanc* qui ont été dits avec assez de chaleur pour enlever l'enthousiasme de la salle et mériter des applaudissements prolongés. Un magnifique bouquet a été envoyé à M. Ritz. »

Avec 1873, la Société entrait dans sa seizième année; elle coïncidait avec les fêtes données à l'occasion du second concours agricole à Annecy. Ici encore, la Société Chorale était au premier rang de ceux qui contribuèrent au succès de ces huit jours de réjouissances publiques. Le 20 avril, c'est un concert au bénéfice du concours régional, résultat : 600 francs ; le 18 mai, deuxième concert dans le même but, résultat: 400 francs. Le concours agricole dura du 12 au 19 juin, tous les soirs il y avait sérénade au Pâquier par une musique et un orphéon. La Société Chorale chanta le 12 juin avec la Musique du 30e de ligne et le 19 juin ; après le banquet officiel.

Le concours musical auquel on prit part en 2e division 1re section, fut celui de Chambéry. On combattit en lecture à vue, contre 6 adversaires et contre 4 en exécution. La Société n'obtint au premier concours qu'un deuxième prix, mais elle surpassa tous les autres orphéons en exécution. On lui décernait un premier prix à l'unanimité (couronne de vermeil) avec une prime de 100 francs et l'on attribuait une médaille

d'argent au directeur. Il est inutile de dire que la réception fut à la hauteur des succès obtenus, ce serait nous répéter sans intérêt. Notons encore, pour finir, le concours prêté à M. Emile Auguste, directeur de la troupe théâtrale, le 11 décembre, dans un concert au profit des pauvres d'Annecy.

A ce moment, on préparait déjà un nouveau concert aux membres honoraires qui fut un nouveau triomphe. On en profita pour faire une ample moisson destinée, moitié à l'Orphelinat de jeunes filles, le Refuge, comme on disait alors, moitié au bénéfice d'un artiste malheureux, frappé dans la dernière guerre. On le voit, la Société Chorale ne cessait pas d'associer la fraternité et l'harmonie et le président, le constatant à l'assemblée générale de 1874, disait que, pendant l'année qui venait de s'écouler, la Chorale s'était produite dans vingt-quatre circonstances et qu'elle avait chanté soixante-dix-huit morceaux.

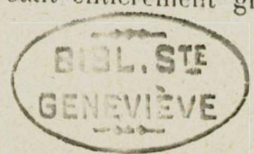
Devant le succès du concert du mois de janvier en faveur de l'œuvre du Refuge, toutes les Sociétés réunies en organisèrent un autre pour le mois d'avril. Bien qu'ayant déjà participé au concert de la *Fanfare municipale*, le mois précédent, en y envoyant trois de ses meilleurs solistes, MM. Nanche, Gavard et Ritz, la Société Chorale n'hésita pas à chanter deux de ses chœurs les plus beaux et les plus difficiles: *Voici la Nuit* et les *Chanteurs Florentins ;* elle produisit, en outre, deux excellents solistes : MM. Bonaventure (Rappelle-toi) et Tissot (air de *Méphistophelès).* Le théâtre regorgeait de spectateurs et la recette s'éleva à 1,300 fr.

—

V

Les Concours de Lons-le-Saunier, d'Albertville et de La Roche
Premiers concerts pour la Salle d'Asile

S'il est une œuvre pour laquelle la Société Chorale se soit particulièrement dévouée, c'est assurément celle de l'école maternelle, anciennement salle d'asile, qu'elle soutient toujours et pour laquelle elle a organisé la belle tombola que l'on sait. Les petits enfants que les mamans peu fortunées sont obligées de conduire chaque jour à l'école de la place de l'Hôtel-de-Ville méritent des soins assidus et de tous les instants. Donner plus de bien-être à ces pauvres petits, les habiller chaudement en hiver, leur fournir en été des vêtements plus légers, tâcher enfin de leur procurer, par des repas chauds quotidiens, une nourriture réconfortante et saine, tel a été le but poursuivi par la Chorale depuis 1874. C'est, en effet, cette année-là, le 15 et le 22 novembre, que furent donnés les deux premiers concerts au bénéfice de l'œuvre nouvelle qu'on allait pour ainsi dire fonder de toutes pièces. Le premier était réservé aux membres honoraires ; le second eut lieu dans l'après-midi du dimanche et l'entrée en était entièrement gratuite.



Fait particulier et bien digne d'être noté : la Société Chorale fut « bissée » pour son morceau *Le Rat de Ville et le Rat des Champs* (E. Rey), qu'elle exécutait à la perfection. Les deux concerts produisirent une somme de 300 francs. Je reviendrai d'ailleurs, sur ce sujet, en temps voulu.

Pour prouver qu'elle n'avait point déchu, la Société Chorale se présenta au concours qui s'organisait à Lons-le-Saunier. Avec la *Musique municipale,* qui se rendait dans la même ville, elle offrit aux Annéciens la primeur de son travail. Deux artistes hors pair, M. Ferni, violoniste et M. Slaweck, pianiste, prêtaient leur concours à la solennité musicale du 13 août. Malheureusement, le concert avait lieu le jeudi et le public ne répondit pas à l'attente des organisateurs.

A Lons-le-Saunier, les fêtes furent magnifiques. Soixante-six sociétés reçurent un accueil très amical. La Société concourait dans la deuxième division pour la lecture à vue et dans la première division pour l'exécution. Deux nouveaux premiers prix prouvèrent que la réputation de la Société Chorale n'était point surfaite. Au concours de lecture à vue, le public applaudissait à tout rompre et les sociétés présentes, même celles des divisions supérieures, faisaient chorus. Le jury du concours d'exécution était composé de MM. Besozzi, président, Monestier et Samuel David, secrétaire. Nos concitoyens combattaient contre le *Cercle Choral de Chambéry*, très bonne société dirigée par un excellent musicien, Trenca, et la *Lyre Lyonnaise*. Là encore, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. Pendant que l'auditoire éclatait en applaudissements prolongés, le directeur de la *Lyre* vint serrer la main à Jean Ritz et à plusieurs des chanteurs en les complimentant. Les deux premiers prix de la Chorale étaient décernés à l'unanimité. La réception des sociétés dépassa tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. Plus de cinq mille personnes les attendaient à la gare et les conduisirent à leurs salles de répétitions. On fêta ce succès par un banquet au restaurant Juge, pendant

lequel, sous les fenêtres, l'artificier Bozetto, de joyeuse et bonne mémoire, sortait un à un de sa célèbre boîte à herboriser, les feux de Bengale, les chandelles romaines et les soleils incandescents !

La fin de l'année fut attristée par un douloureux évènement. Mercredi 30 décembre mourait à Veyrier, où il avait sa résidence habituelle, le commandant Charles de Fésigny, président honoraire de la Société. C'est une belle et grande figure que celle de ce « noble » républicain, qui avait continuellement apporté l'appui de sa haute influence et de sa bourse à ceux qui le pleuraient aujourd'hui. De Fésigny, à cause de ses idées libérales, avait été exilé en 1833. Cette situation, malgré plusieurs interventions, avait duré jusqu'à l'avènement du régime constitutionnel, en 1848. Nommé commandant de la Garde Nationale, il avait accepté ce poste avec joie, heureux de voir inaugurer dans les « Etats » un régime de liberté. C'est lui qui encouragea, en 1857, les musiciens de la Garde à former la Société Chorale et qui ne cessa de la soutenir. Sur le registre matricule, il figure en tête de liste, avec les Terrier, les Zanada et autres membres fondateurs. La Société assista en corps à ses funérailles, le 31 décembre, et elle chanta deux morceaux à la cérémonie religieuse. En signe de deuil, on supprima le bal annuel. Les affectueuses « Saint-Charles » qu'on allait célébrer, en amis, dans le vieux manoir de Veyrier n'auraient plus lieu ! En souvenir de leur regretté père, les deux fils du commandant, Hector et Charles de Fésigny, furent reçus membres honoraires.

Bientôt d'autres faits tragiques devaient distraire la Société du chagrin qu'elle venait d'éprouver et lui fournir l'occasion de s'associer, comme toujours, à une bonne œuvre. Des inondations avaient dévasté les environs de Chambéry et un Comité s'était formé pour organiser un concert et une tombola. Naturellement, un des premiers concours acquis fut celui de la Chorale qui chanta deux chœurs au concert du 21 mars 1875 où collaboraient les sociétés d'Annecy et

la Musique du 30[e] de ligne. Pour remercier le colonel d'avoir bien voulu mettre sa musique au service du Comité, pendant l'entr'acte, la Chorale offrit à Mlle Delloye un superbe bouquet, délicate attention qui fut très appréciée. Le produit de cette belle soirée s'éleva à la somme de 4,262 francs, net.

Le 24 juillet, la Société Chorale était invitée à se faire entendre au Casino d'Aix. Elle arriva le samedi soir et, après un banquet succulent, elle donna un concert dans les salons de l'établissement. Je cède la place à un témoin oculaire et auriculaire : « Tout le monde s'approche ; on tend l'oreille ; on s'étonne d'abord ; puis on goûte, on savoure, Et quand le morceau est fini, les applaudissements éclatent de toutes parts, dans le salon, sur les galeries ; les hommes battent des mains avec ardeur ; les jolies baigneuses tendent leurs bras mignons vers nos jeunes concitoyens et agitent leurs mouchoirs... Offenbach lui-même vient par deux fois écouter avec une attention sympathique nos jeunes concitoyens. Le président de la célèbre fanfare de Tarare s'élance au milieu des chanteurs et vient serrer la main à ce brave M. Ritz qui trouve, dans ces quelques heures, une douce récompense à ses efforts et à son travail persévérant. » Le lendemain, une fête de bienfaisance devait avoir lieu sur le lac du Bourget, mais une pluie incessante qui dura toute la journée empêcha la réalisation de ce projet. La Société, accompagnée du Comité du Casino, se rendit néanmoins à Hautecombe. Le soir, à l'heure de reprendre le train pour Annecy, les ovations et les vivats étaient si nombreux qu'on dût, pour satisfaire la population, déballer la musique et chanter un chœur sous le hall de la gare.

Conformément à la tradition qui s'était établie depuis plusieurs années, la Sainte-Cécile fut fêtée en 1875 par deux concerts donnés les 21 et 28 novembre, le premier aux membres honoraires, le second gratuit. La salle d'asile vit son petit pécule s'augmenter ainsi de 320 francs.

Cette année là, de grandes fêtes étaient célébrées à

Albertville où se tenait un concours agricole. Le Comité eut l'idée d'y joindre pour le dimanche, 19 septembre, un concours musical (exécution seulement). Trente-huit sociétés envoyèrent leur adhésion et la Chorale y fit très bonne figure. Elle concourait *seule* en division supérieure, 2e section. Voulant se mesurer avec une société rivale, elle demanda et obtint, quelques jours avant le concours, de monter en 1re section afin d'avoir contre elle l'*Harmonie Gauloise* de Lyon, directeur Chignard. Malgré la renommée et le talent des Lyonnais, la *Société Chorale d'Annecy* resta victorieuse et obtint à l'unanimité des voix du jury, la magnifique couronne de vermeil donnée par la municipalité d'Albertville à la division supérieure. C'était là un tour de force peu commun dont le récit courut la presse régionale. Enthousiasmés, les Choraux portèrent Jean Ritz en triomphe. A la distribution des prix, le directeur fut chaleureusement complimenté par Laurent de Rillé, président du jury, qui n'avait jamais entendu mieux exécuter son chœur déjà trois fois imposé en division d'excellence à Paris et dans d'autres grandes villes. Huit jours après tous étaient réunis dans un banquet commémoratif à l'hôtel de l'Aigle. Au dessert, ils chantèrent plusieurs chœurs vivement applaudis par les membres honoraires présents auxquels faisaient écho de nombreux promeneurs dans la rue Royale. Ensuite, le Directeur lut une lettre de Besozzi, qui avait été son professeur ; il félicitait la société et lui recommandait de ne pas « s'endormir sur ses lauriers ». Voici d'ailleurs le texte des élogieuses appréciations émises par le jury d'Albertville : « Dans le chœur imposé, *Harmonie*, comme dans son chœur de choix, les *Soldats de Travail*, de Besozzi, cette société s'est élevée à une hauteur d'exécution extraordinaire. Grâce, distinction, justesse, homogénéité, chaleur, articulation, rien n'a manqué... Ce résultat fait le plus grand honneur à M. Ritz et le dédommage un peu des labeurs sans relâche qu'il ne cesse de prodiguer à la *Société Chorale d'Annecy.* »

L'année 1875 finissait donc bien, l'année 1876 s'an-

nonçait encore mieux, car on allait jeter les bases de l'œuvre qui restera la gloire de la Société Chorale : assurer définitivement le fonctionnement du fourneau économique de la salle d'asile. Auparavant, il faut rappeler qu'un changement se produisit dans le Conseil d'administration. A l'assemblée générale du 15 janvier 1876, avant de procéder à la nomination du Comité, Jules Bergier, président sortant déclara que, pour des motifs personnels et étrangers à la Société, il ne pouvait continuer à remplir son rôle et malgré de vives instances, il maintint sa décision. Joseph Dépollier fut élu à sa place et conserva ce poste jusqu'en 1890.

L'œuvre de la salle d'asile passionnait à ce moment le public et l'on cherchait par tous les moyens à la développer. Le 30 avril, M. Vicini, organiste de la cathédrale, sur le point de quitter Annecy, donnait son concert d'adieu. Il avait fait appel à toutes les sociétés et à la musique militaire et avait promis la moitié de la recette à l'œuvre citée plus haut. La soirée produisit 490 francs ; la Société Chorale ajouta aux 245 francs promis, 310 francs, reliquat de concerts antérieurs et qui ne pouvaient avoir une meilleure affectation.

Les 13, 14, 15 août, la Société Chorale assista encore à la fête internationale des clubs alpins qui avait lieu à Annecy ; les deux orphéons de la ville se firent entendre sur les bateaux à vapeur, pavoisés et illuminés. Deux mois après on assistait au mariage de Jean Ritz. La Société prouva à son directeur combien elle l'estimait en donnant un superbe concert spirituel à Saint-Maurice. L'orgue était tenu par le jeune Mockers sur lequel se fondaient alors les espérances les plus brillantes.

Je dois une mention toute spéciale au concours de La Roche et au banquet de Sainte-Cécile. En ce qui concerne les concours, il avait été d'abord décidé qu'on irait à La Roche, à Grenoble et à Rumilly. Celui-ci ayant été renvoyé à 1877, et le concours

de Grenoble coïncidant avec les fêtes alpines, la Société se rendit seulement à La Roche.

Elle fut l'objet d'un accueil inoubliable de la part des deux sociétés de musique de la ville : la *Lyre Rochoise* et la Fanfare. La Société Chorale concourait en 2e division, 1re section, en lecture à vue, et en division supérieure, pour le concours d'exécution. Le jury lui décerna, *à l'unanimité*, et sans discussion, les deux premiers prix. Ils consistaient en une coupe d'argent et une couronne de vermeil. M. Ritz se vit en outre adjuger le vase de porcelaine de Sèvres offert par le Ministre des Beaux-Arts. On avait fort remarqué que le Préfet de la Haute-Savoie, M. Camescasse, qui était membre honoraire, était parti à La Roche, avait assisté à l'exécution, à tout le défilé, et était rentré à Annecy en même temps que la Société.

La Sainte-Cécile de 1876 restera comme l'une des plus belles fêtes de ce genre. Comme il y avait près de quatre ans qu'on n'était allé à l'église, on se fit d'abord entendre à Notre-Dame, ce qui permit de recueillir une somme de 120 francs pour l'œuvre de la salle d'asile, puis on se rendit au banquet, restaurant Bailly, place de l'Hôtel-de-Ville (1). La salle avait été fort bien décorée et la bannière de la Chorale flottait au milieu des faisceaux de drapeaux.

Au dessert, au moment des toasts, le président Joseph Dépollier prit la parole et porta d'abord la santé du Préfet, qui était présent, de MM. Flahaut et Jandel, chef et sous-chef de la musique militaire, eux aussi de bons amis de la Chorale, comme le premier magistrat du département. Puis il parla de l'œuvre soutenue depuis deux ans, celle de la salle d'asile et exprima l'avis qu'il appartenait à la Société de lui enlever son caractère de précarité en lui procurant les moyens de vivre par elle-même. Dans ce but, il préconisa l'idée d'une fête pour les premiers

---

(1) Les vieux Annéciens connaissent, de réputation tout au moins, le restaurant Bailly ; il était situé au premier étage de la maison occupée aujourd'hui par Me Grivaz, notaire.

mois de 1877. Elle consisterait en un concert donné avec des artistes exceptionnels, où serait tirée une tombola qu'on organiserait dès aujourd'hui et qui comprendrait 15,000 billets à 0 fr. 50 centimes. D'avance, il faisait appel au concours de tous pour la réussite de la tombola. L'effort était considérable, il fallait l'accomplir jusqu'au bout et sans défaillances. Les paroles du président furent accueillies par un tonnerre d'applaudissements et de bravos et chacune des personnes présentes lui promit son concours le plus dévoué. De ce jour les enfants de la salle d'asile et l'excellente femme qui leur enseignait, sœur Eulalie, dont le dévouement, la bonté et la charité sont légendaires, de ce jour-là, dis-je, les enfants eurent dans les membres de la Société Chorale, des protecteurs paternels qui ne les abandonnèrent jamais.

Deux mots encore sur cette magnifique Sainte-Cécile où tous les cœurs fraternisaient sans arrière-pensée. M. Camescasse, préfet de la Haute-Savoie, répondit au président, en applaudissant aux généreuses intentions qui animaient la Société et aux bonnes œuvres qu'elle répandait autour d'elle. Il développa sa belle devise « Harmonie, Fraternité, Patrie » et termina par ces mots : « En vous voyant, en vous écoutant, Messieurs, je me sens tout-à-fait des vôtres ; vous avez l'amour de la Patrie comme on l'a chez nous, en Bretagne, et rien ne vous est étranger. Je bois à vous tous, à votre aimable président, à votre excellent directeur, M. Ritz, et en même temps à la ville d'Annecy. » A signaler encore parmi les discours les plus applaudis, celui de M. Jacques Carron, adjoint au maire, qui leva son verre à la bannière de la Chorale. Les mères savoisiennes, pourraient, elles aussi, lui offrir une couronne, dit-il ; il rappella le « concert de la mitrailleuse » donné en 1870. « La mitrailleuse n'a pas été achetée, mais l'argent récolté ce soir-là par la Société a soulagé bien des misères. » Il faudrait encore citer bien des choses, mais nous en aurons assez dit, je crois, pour prouver que la dix-

neuvième Sainte-Cécile méritait une place tout-à-fait à part dans les annales de la *Société Chorale d'Annecy*.

Quand nous aurons ajouté qu'un concert aux membres honoraires, le 31 décembre, suivi d'une matinée gratuite permirent de réunir une somme de 300 francs à celles déjà versées à la salle d'asile, nous aurons à peu près tout dit pour l'année 1876.

—

VI

Création du Fourneau économique de la Salle d'Asile.

Le Concert du 15 avril 1877.

Les Concours de Lyon et de Rumilly.

J'ai parlé plus haut de l'idée émise par le président au banquet de Sainte-Cécile pour assurer le fonctionnement de l'œuvre du fourneau économique. Elle fit l'objet d'une proposition ferme à l'assemblée générale du 7 janvier 1877. « Passant ensuite à la sixième proposition à l'ordre du jour, la Société décide qu'un concert-tombola sera organisé, pour le produit être remis à la municipalité qui le transformera en rentes au profit du fourneau économique de la salle d'asile ». Tels sont les termes du procès-verbal ; ils cachent sous leur apparente sécheresse tout un travail acharné qui aboutit à la belle journée du 15 avril suivant.

La salle d'asile, aujourd'hui école maternelle, a été fondée à Annecy en 1843, pour recueillir les enfants des familles pauvres depuis l'âge de trois ans. Le local des sœurs de Saint-Joseph ayant été trop petit au bout d'un temps très court, à tel point qu'on était obligé de refuser l'entrée à beaucoup d'enfants, les

dames de charité qui patronnaient l'institution se firent accorder un emplacement place de l'Hôtel-de-Ville où l'on construirait un local plus vaste. Au moyen d'un legs et de divers dons s'élevant à 16,000 francs, on éleva les bâtiments actuellement situés le long du quai Jules-Philippe. En 1877, ce refuge d'un nouveau genre abritait 220 élèves confiés aux soins de l'excellente sœur Eulalie que le Gouvernement de la République devait faire plus tard officier d'Académie. Mais, combien étaient-ils, ceux à qui les mères obligées de travailler du matin au soir, avaient empli le petit panier d'aliments suffisants pour l'heure de midi? « Maman Lalie » y pourvoyait autant qu'elle le pouvait, mais ses ressources étaient trop limitées ; et alors on y suppléait de la manière suivante : une femme à gages était chargée de se présenter après le repas de midi dans les principales maisons d'Annecy afin d'y recevoir le superflu des tables. Tout était réuni dans le même récipient et cette nourriture innommable était distribuée à tous ces pauvres petits affamés. Pour faire cesser pareil état de choses, Jules Philippe commença, en 1872, par affecter au fourneau le produit d'une souscription ouverte entre les personnes qui voulaient se dispenser des visites de nouvel an, soit près de 2,000 francs convertis en rentes sur l'Etat. La *Société Chorale* y joignit ensuite le reliquat de 330 francs provenant d'un ancien concert d'abord affecté à la création d'une Association alimentaire. D'autres libéralités vinrent s'ajouter à celles-ci : 89 francs du Cercle du Commerce qui allait se dissoudre ; 240 francs provenant d'un concert d'adieu de M. Vicini ; ces trois dons formèrent un nouveau titre de rente de 26 francs. Citons encore le legs Lamberti (1,000 francs) ; le legs Rose Galloz (1,000 francs) ; le legs Rubin (5,000 francs) et celui de 6,000 francs dû au chevalier Jean Laeuffer, spécialement affecté à la construction de l'édifice en bordure de la place de l'Hôtel-de-Ville et qui porte les armes d'Annecy sur le fronton. On voit donc, par ce rapide résumé, combien l'œuvre patronnée par la Chorale était intéressante

combien elle méritait de réussir. Elle ne tarda pas à réunir dans une commune solidarité toutes les classes de notre ville. Dès les premiers jours du mois de mars, le succès en était assuré. Les lots affluaient et le placement des billets se faisait sans difficulté. Le 8 mars, 6,000 billets étaient déjà vendus. Le 11, nos compatriotes de Paris se réunissaient à l'hôtel Cathiard et faisaient savoir qu'ils ouvraient une souscription au bénéfice du fourneau économique. La Maréchale de Mac-Mahon envoyait à son tour un service complet à café sortant de la manufacture nationale de Sèvres. On rassembla près de 300 lots parmi lesquels un très grand nombre avaient une réelle valeur.

Le jour du 15 avril, la salle du théâtre était comble du parterre aux troisièmes. Toutes les loges, toutes les stalles, toutes les places étaient occupées. La bonne Musique du 30e de ligne était là avec MM. Flahaut et Jandel. Elle y fut très applaudie, comme aussi la Chorale qui chanta le *Tyrol* d'Ambroise Thomas et la jolie *Valse des Songes*, de Laurent de Rillé qu'elle devait faire entendre deux mois plus tard au concours de Lyon. Le tirage de la tombola eut lieu en présence du mouton vivant et pavoisé offert par M. Verjus, boucher, rue Saint-Claire. Peu de jours après, on publiait les résultats financiers de la soirée; ils étaient magnifiques comme on va le voir.

14,500 billets à 50 centimes. . .	7.250 fr. »
Produit du Concert	846 fr. 80
Vente aux enchères des lots laissés à l'œuvre, de prospectus, etc	413 fr. 95
Total . . .	8.510 fr. 75
Frais divers . .	410 fr. 75
Reste net . .	8.100 fr. »

auxquels venait s'ajouter le don d'une généreuse sœur de l'auteur de la première percée des Alpes, Mme Dufresne-Sommeiller, soit 200 francs, ce qui faisait une somme de **8,300 francs**, remise à la municipalité. Convertie comme les précédentes en rentes sur l'Etat, elle figure toujours dans le budget

municipal, sous le titre de Fondation de la Société Chorale, pour un revenu de 400 francs (1). Telle était la conclusion de l'effort accompli depuis quatre mois, sur l'initiative du président. La Société pouvait en être fière à juste titre; tous les membres de la Chorale jeunes et vieux, gardent d'ailleurs comme un patrimoine sacré le souvenir de ces bonnes actions accomplies il y a trente ans.

Si l'année 1877 fut féconde pour la Société Chorale au point de vue de la charité, elle le fut aussi au point de vue musical. On se souvient qu'en 1876, la Société Chorale avait donné son adhésion au concours de Rumilly, retardé par suite de sa coïncidence avec celui de Grenoble. Elle la conserva tout en adhérant au grand concours de Lyon, le 20 mai. Celui-ci étant le premier en date, j'en parlerai de suite.

Partie d'Annecy le samedi 19 mai par le train du matin, la *Société Chorale d'Annecy* suivit strictement le réglement étroit élaboré par le président, pour ce concours. Cela était d'autant plus nécessaire que la Société devait combattre de redoutables concurrents. Ses 53 membres exécutants avaient à se mesurer avec des sociétés ayant fait leurs preuves un peu partout : la *Cécilienne de Genève* dirigée par Bergalonne (70 membres) et l'*Orphéon de Grenoble* (76 membres). En lecture à vue, elle concourait en première division et en division d'excellence pour le concours d'exécution. Sans être aussi brillante que plusieurs des précédentes, la victoire n'en était pas moins décisive. En lecture à vue, on obtenait le deuxième prix et le jury demandait et obtenait un premier prix *ex-æquo* avec la *Chorale de Mâcon*, au concours d'exécution. Une fois de plus nos Choraux pouvaient rentrer à Annecy la tête haute et ils avaient fait honneur au pays.

Mais pendant ce temps là, les évènements avaient marché dans la Haute-Savoie. Le préfet républicain Camescasse, destitué par l'Ordre moral, était allé rejoindre la Société Chorale à Lyon pour la féliciter et

(1) L'inscription a été faite dans ces termes, à la suite d'une proposition émise dernièrement par M. Cons, conseiller municipal.

était revenu avec elle. Reçue à son retour par le maire d'Annecy, elle fit ses adieux à M. Camescasse dans un toast chaleureux prononcé par le président. L'ancien préfet répondit par des phrases émues et pleines de cordialité qui allèrent au cœur de tous les assistants.

Non contente des lauriers qu'elle venait de recueillir au concours de Lyon, la Société Chorale en alla chercher d'autres plus beaux encore au concours de Rumilly, le 5 août de la même année. Chose qu'on n'avait probablement jamais vue, la Société Chorale était inscrite à la fois en division supérieure et en division d'excellence pour le concours d'exécution. Elle obtint en 1re division, le premier prix de lecture à vue et en exécution, le prix unique, couronne de vermeil (division d'excellence) ainsi qu'une seconde couronne de vermeil dans la division supérieure. Citons, pour finir, une des appréciations du jury où figuraient Besozzi et Monestier : « Exécution splendide ; cette Société est un exemple frappant des résultats extraordinaires que peut produire un travail assidu et tenace. Les voix de la Chorale d'Annecy sont ordinaires, mais on sait chanter, on sait phraser, on sait tirer parti du piano dans le piano et les effets les plus variés de l'art et du chant lui sont connus. »

On comprend pourquoi la Société Chorale devenait peu à peu une phalange redoutable dans les concours, à tel point qu'on entendait souvent des phrases dans le genre de celle-ci : « Voilà les chapeaux rouges ! Nous sommes battus d'avance ! »

La Société ne se réunit plus jusqu'à la Sainte-Cécile de 1877 (montant de la quête : 350 francs). Les élections du 14 octobre approchaient et il était de notoriété publique que le préfet de l'Ordre moral n'attendait qu'une occasion pour dissoudre la Chorale. On ne voulut pas lui en fournir le motif.

VII

La « Société Chorale » au Concours international de 1878, à Paris. Organisation du Concours musical de 1879 à Annecy. Concerts pour la « Société de Sainte-Marthe »

Ainsi qu'elle l'avait déjà fait en 1867, la Société Chorale avait décidé, dans une réunion du 12 septembre 1877, de prendre part au concours officiel de musique de l'exposition de 1878. On avait même imposé aux membres actifs, à partir du 1er octobre, une cotisation minima *hebdomadaire* de 50 centimes. La préoccupation de figurer avec honneur dans ce festival domina toute l'année 1878. La dépense était considérable et pour y pourvoir on commença par donner un concert au bénéfice de la Société le 20 janvier. La Municipalité, pour l'aider dans la mesure du possible, avait écrit au président qu'elle lui cédait la salle du théâtre en prenant à sa charge tous les faux frais : éclairage, droit des pauvres, etc. Dire que ce concert eut un succès considérable, serait une banalité, d'autant plus qu'on y avait applaudi Mlle Bellini, cantatrice de grand talent et fille du chef de musique de Rumilly. La Société Chorale s'y était produite quatre fois et dans des chœurs très difficiles :

l'*Amitié*, de Besozzi, paroles de l'annécien Charles Favre, membre de la Chorale ; la *Valse des Songes, Dans les Cieux*, de Laurent de Rillé et *La Noce Flamande*, de Boulanger.

Un peu plus tard, on organisa, au profit de la Société, une tombola à 0 fr. 25 centimes le billet. Le tirage se fit au concert du 14 juillet, avec le concours de MM. Gentil, Mockers, Jandel, sous-chef de musique du 30e de ligne et hauboïste réputé. On y entendit une fort belle œuvre de Félicien David : *Le Chant du Soir*, chœur avec chant de hautbois ainsi que les chœurs imposés à Paris, en division supérieure : *Le Dernier Jour de Pompéi*, de Jean Ritz et *La Cour des Miracles*, de Léo Délibes.

La Société Chorale était partie le vendredi 20 juillet. A Annecy, on attendait avec une impatience bien naturelle le résultat du concours fixé aux 21, 22 et 23 juillet. Une dépêche reçue le soir provoqua en ville une grande joie. La Société Chorale obtenait, en division supérieure, un premier prix de lecture à vue et un troisième prix d'exécution. C'était inespéré ; aussi, résolut-on de faire à la Société une réception solennelle. En attendant, M. Chaumontel, maire d'Annecy et président du Conseil général, s'empressa de lui télégraphier : « Au nom du département et de la ville d'Annecy, félicitations sincères ». Et Jules Philippe, député, écrivait au président, à la date du 24 juillet :

« Mon cher Dépollier,

« Allons, vous pouvez être contents de vos triomphes, car ce sont des triomphes quand on a affaire à des societés aussi fortes ! Hier, j'ai assisté au concours, et les Lillois, les Bruxellois, ceux de La Haye m'ont ébouriffé l'entendement ! C'est splendide; vous pouvez vous vanter carrément d'avoir pris part à un concours pareil ! Ce matin, le *Figaro* vous cite deux fois avec éloges pour vos deux prix... Nos compatriotes sont dans l'enchantement !... »

Le premier prix obtenu en lecture à vue était

surtout très apprécié de tous les dilettanti. Le chroniqueur musical du *Rappel*, après avoir félicité la société d'Annecy, disait : « C'est là un concours d'un intérêt capital ; car on peut obtenir par un habile et patient *serinage* de bonnes exécutions qui ne prouvent que le courage du chef et la docilité des exécutants. Mais la valeur réelle d'une société tient aussi à la capacité musicale de chacun de ses membres et il est important de distinguer entre elles, celles qui savent lire de celles qui ne savent que retenir. »

Une fête unique dans les annales de la colonie savoisienne, à Paris, devait terminer le séjour de la Société Chorale. Voulant réunir les Savoisiens venus montrer leurs produits à l'exposition universelle, et la Société annécienne, un Comité formé sous la présidence de Jules Philippe organisa, au Salon des Familles, à Saint-Mandé, un grand banquet auquel assistèrent près de mille personnes.

Ce banquet eut lieu le dimanche 28 juillet. L'immense salle de l'établissement ne put suffire pour recevoir tous les convives où l'on distinguait un grand nombre de dames. Ils envahirent la galerie couverte et le jardin. Jules Philippe présidait, ayant à sa droite, M. Mercier, président de la Cour de Cassation et à sa gauche, Jean Ritz, directeur de la Chorale d'Annecy. Venaient ensuite MM. Camescasse, ancien préfet de la Haute-Savoie, le Dr Chautemps (aujourd'hui sénateur), président de l'*Echo du Mont-Blanc*, harmonie savoisienne de Paris ; François Terrier, ancien président et Joseph Dépollier, président de la Chorale, etc. On peut penser quel enthousiasme régnait dans la salle, décorée de nombreux drapeaux et où flottait, triomphale, la bannière ornée de toutes les médailles et couronnes si laborieusement gagnées. C'est à regret que l'on vit arriver la fin du repas, regret tempéré par les nombreux discours tous empreints de patriotisme et de fraternité qu'on allait entendre.

M. le docteur Chautemps ouvrit la série des toasts en buvant à la Société Chorale : « Honneur, disait-il, à notre vaillante Chorale d'Annecy qui vient d'obtenir

le premier prix de lecture à vue, ainsi qu'un prix d'exécution, dans ce concours international de musique où l'admission seule constituait un titre des plus enviés !

« La Savoie tout entière, Messieurs, a le droit d'être fière des hautes récompenses dont la Chorale d'Annecy vient d'être l'objet ; et si l'on recherchait la cause des succès remportés dans tous les concours par les sociétés musicales savoisiennes, peut-être trouverait-on la raison de cette supériorité dans la grandeur du caractère savoyard. Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, qu'après avoir respiré dans son enfance ce souffle de vie et de liberté qui s'exhale partout de la nature dans le pays des Alpes et grandit à côté de nos cimes altières, les accents de la voix doivent être plus mâles et plus généreux ?

« Buvons donc, Messieurs, à la Chorale d'Annecy, à son incomparable directeur, M. Ritz, ainsi qu'à son dévoué président, M. Joseph Dépollier ! »

Lorsque les applaudissements et les bravos eurent cessé, au moment où M. Chautemps descendait de la tribune, on lui remit un carton qui contenait une magnifique couronne (chêne et olivier en or) nouée aux couleurs françaises. C'était un cadeau de Mme Vulliet, parisienne de naissance, mais du Grand-Bornand par le mariage. Les applaudissements recommencèrent lorsque, M. Chautemps ayant présenté à l'assemblée la gracieuse donatrice, celle-ci remit elle-même la couronne à M. Ritz. En réponse à tous les témoignages de sympathie, le président de la Société remercia tous ceux qui les avaient si magnifiquement reçus, puis il ajouta : « Si la Société Chorale a été heureuse d'obtenir deux grands prix au concours officiel, c'est surtout parce que l'honneur en rejaillit sur notre beau pays de Savoie ; nous avons été heureux de montrer à nos frères de l'ancienne France que, dans nos montagnes, l'étude des arts est en honneur, de montrer que le travail et la persévérance sont toujours deux qualités qui distinguent notre race... Je porte un toast à la continuation des senti-

ments d'union et de fraternité qui n'ont cessé jusqu'ici d'animer tous les Savoisiens ! »

D'autres paroles aussi nobles, aussi fraternelles, mériteraient d'être mentionnées, mais la longue suite des travaux de la Chorale et ce qu'il me reste à en placer sous les yeux de mes lecteurs m'obligent à abréger. Au surplus, le compte-rendu de la fête savoisienne de Saint-Mandé a été édité en une brochure à laquelle nous renvoyons les amis de la Chorale qui désireraient connaître de plus amples détails (1).

Deux jours après, la Société Chorale rentrait à Annecy. A Aix, à Rumilly, où la nouvelle de son succès l'avait précédée, elle vit accourir au devant d'elle les sociétés musicales et les municipalités. On l'invitait à se faire entendre bientôt dans la salle du Casino d'Aix-les-Bains. A Annecy, la réception prit un caractère grandiose. Même ceux qui l'ont vue, alors qu'ils étaient encore petits garçons se souviennent de la foule qui encombrait la gare en acclamant les arrivants. La Musique militaire, la *Fanfare municipale*, les membres honoraires couvrirent les triomphateurs du jour d'une profusion de couronnes et de bouquets. De toutes les fenêtres, des fleurs leur étaient jetées. Rue Notre-Dame, sous les fenêtres du maire, Mlle Chaumontel était là qui attendait, en compagnie de Félix Brunier, premier adjoint, pour remettre à M. Ritz un magnifique bouquet. Le traditionnel vin d'honneur fut offert sous les portiques de l'Hôtel-de-Ville où l'on trouva une agréable surprise. Les enfants de la salle d'Asile, se souvenant du bien que leur avait fait la Société, avaient envoyé un très beau bouquet accompagné d'une gentille lettre de compliments, dont le président donna lecture à haute voix et qui provoqua une tempête de bravos parmi les assistants.

Là ne s'était pas bornée l'activité de la Société en 1878. D'abord, à l'occasion de la mort de Victor-Emmanuel II, elle avait prêté son concours à la

---

(1) *La Fête Savoisienne de Saint-Mandé* (28 juillet 1878). Compte rendu et discours. Annecy Imp. J. Dépollier et Cie, 1878.

cérémonie funèbre célébrée à Notre-Dame, puis, le 17 mars, elle faisait entendre au théâtre un poème lyrique ; la somme encaissée au bénéfice de la Société pour subvenir à une partie des frais du concours de Paris, fut très fructueuse.

Le Conseil général ayant été assez généreux de subventionner la Chorale pour l'aider à aller à Paris, la Société décida de lui donner une sérénade lors de sa session d'août. On choisit le jour du dîner préfectoral ; dans un salon proche de la salle à manger où nos représentants étaient réunis, on chanta avec un art supérieur les chœurs du concours. Le bureau et la plupart des membres de l'Assemblée départementale vinrent féliciter les chanteurs et après avoir vidé une coupe de champagne en leur honneur ils les accompagnèrent jusqu'à la sortie, en renouvelant leurs félicitations. A la suite de cette audition, il avait été question de faire de la Société Chorale un orphéon départemental, mais il ne fut pas donné suite au projet.

Le 24 août, répondant à l'invitation adressée à son retour de Paris, la Société Chorale se rendait au Casino d'Aix-les-Bains où elle donnait un concert au bénéfice des pauvres. Il y avait là toute une pléiade d'artistes qui contribua à rendre la soirée particulièrement intéressante. La quête réunit la somme de 1,150 francs. Amie des pompiers, la Société Chorale assistait toujours à leur fête. En 1878, elle chanta à la messe de onze heures, prit part au banquet, et l'après-midi donna un concert qui fut suivi par 1,500 personnes. Une année si bien employée se terminait le 1er décembre, par une quête faite à la messe de Sainte-Cécile, à Saint-Maurice et par deux concerts aux membres honoraires. Entre ces trois cérémonies, l'œuvre de la salle d'asile s'enrichissait de 380 francs.

Après avoir répondu avec tant d'empressement à l'invitation de différentes villes, la Société Chorale éprouva le désir d'amener chez nous les sociétés qui l'avaient si bien reçue un peu partout. De même qu'en 1869, elle avait pris l'initiative du concours musical, de même, dans son assemblée du 12 janvier 1879 elle

décida d'organiser une solennité pareille et de faire appel à toutes les sociétés qui existaient à Annecy. On se réunit quatre jours après dans la salle des répétitions de la Chorale. Sous la présidence du maire, les présidents des trois sociétés annéciennes étaient nommés vice-présidents. Le Comité musical était formé de MM. Flahaut, chef de musique du 30e de ligne ; Gentil, directeur de la *Fanfare municipale* et Jean Ritz, directeur de la Société Chorale.

On n'a plus jamais revu à Annecy de fêtes semblables à celles du 10 août 1879, auxquelles prirent part 80 sociétés. Le Conseil général avait offert une médaille d'or et une médaille de vermeil, d'une valeur de 400 francs. Le Conseil municipal avait voté une subvention de 3,000 francs et l'achat de deux couronnes en vermeil d'une valeur de 300 francs chacune. Pendant trois jours l'animation fut considérable. La Société Chorale remportait un triomphe d'un autre genre, mais aussi précieux que ceux qu'elle allait chercher au loin. De toutes parts, elle reçut des félicitations et des compliments. Plusieurs sociétés lui témoignèrent leur reconnaissance, soit en la nommant membre d'honneur de leur groupe, soit en lui offrant de véritables objets d'art. Parmi celles-ci, la *Chorale de Genève* se rendit à la salle de répétitions où se trouvaient le directeur, le président et plusieurs membres réunis à la hâte et elle remettait à M. Dépollier une magnifique coupe ciselée, argent et vermeil, comme gage de l'amitié déjà ancienne qui reliait les deux sociétés. D'un autre côté, l'*Harmonie Lyonnaise* offrait un dîner où malheureusement, le président, seul, prenait part. Une pièce de vers dédiée à la Chorale et à M. Ritz, en particulier, était lue au milieu des applaudissements et des bravos enthousiastes de tous les convives.

Les victoires successives remportées par la Société Chorale avaient attiré l'attention du Gouvernement sur le chef réputé qui la dirigeait depuis dix ans. Par décret du 19 janvier 1879, Jean Ritz avait été nommé officier d'Académie. Trois mois après, le préfet de la

Haute-Savoie, accompagné du sénateur Chaumontel, de Jules Philippe, de M. Romet, secrétaire général, remettait officiellement à Jean Ritz le diplôme et les insignes. Celui-ci remerciait en termes émus et bien sentis, et après quelques chœurs et chansons en l'honneur du nouveau décoré, le préfet, M. Rousseau, était reçu membre honoraire par acclamation.

Que reste-t-il à dire maintenant ? Que la Société Chorale ne se contentait pas de faire le bien à Annecy même, mais qu'elle essayait de le faire au dehors, par exemple en allant chanter à Frangy au profit des pauvres, ce qui rapportait 56 francs. Nous la verrons plus tard aller à Faverges, à La Roche et à Thônes. En attendant, notons le concert gratuit du jour de la fête des pompiers (56 francs pour la salle d'Asile) ; le concert religieux de la Sainte-Cécile (86 francs) et les deux auditions des 14 et 21 décembre qui produisirent 411 francs. Un nouveau professeur de piano, M. Delphin Miret, s'y était fait entendre dans plusieurs morceaux et avait été l'objet d'applaudissements prolongés.

Tout en subventionnant et en assurant l'existence du fourneau de la salle d'asile, la Société Chorale n'oubliait pas les autres œuvres de bienfaisance. Au mois d'avril 1880, un concert était donné au profit de l'Asile des Vieillards. Le programme, des plus chargés, comprenait trois parties. On y chanta l'*Hymne à la France*, de Laurent de Rillé, et une cantate de Dietrich, *Harmonie*, avec accompagnement de la Musique du 30ᵉ de ligne ; *Le Soir au Village*, de Jean Ritz, *La Noce Flamande*, de Boulanger. Mlle Léoni, professeur de chant à Chambéry, avait bien voulu s'associer à cet acte méritoire. Le talent de la cantatrice enleva le public et la Chorale, toujours à l'affut d'une attention délicate, lui envoya deux superbes bouquets. L'attrait de cette belle audition se traduisit par une recette peu commune ; elle s'éleva à 1,017 francs.

Le 14 juillet, jour de la première fête nationale, la Chorale chantait après le banquet officiel en compagnie

de la musique du 30ᵉ de ligne. Cette fois-ci les 170 francs recueillis étaient versés à la Société mutuelle de femmes, dite de Sainte-Marthe. Et de nouveau, elle allait porter chez nos voisins le bon renom d'Annecy.

Le 6 juin, on la voit à Faverges se faire entendre au profit du bureau de bienfaisance. Ce fut une vraie fête patriotique. On était allé recevoir nos concitoyens à l'entrée du bourg au bruit des détonations et des vivats de toute la population. Le concert et la tombola produisirent plus de 1,600 francs. « Ce résultat inespéré, écrivait le Maire, laissera à nos pauvres et à toute la population de Faverges un impérissable souvenir... Aussi, je m'empresse d'être l'interprête de la vive reconnaissance de la population de cette ville pour la nouvelle preuve de la bienveillante sollicitude des choristes d'Annecy envers les indigents. » Même réception à La Roche, le 19 septembre, pour fonder un fourneau économique à la salle d'asile. Conseil municipal, pompiers, sociétés musicales, tous s'étaient portés à la rencontre des musiciens auxquels on offrait déjà une couronne d'or. Le banquet fut plantureux, comme il est de tradition à La Roche et arrosé en conséquence. Le concert eut lieu au petit séminaire. Avec le produit de la tombola, on réunit plus de 1,000 francs qui devinrent les premiers fonds placés en rentes sur l'Etat pour le fourneau.

Faut-il rappeler encore l'aubade donnée à M. Chaumontel à l'occasion de sa nomination dans la légion d'honneur ; le concours apporté à la messe en musique le jour de la fête des pompiers, et la Sainte-Cécile ? La quête était faite ce jour-là pour l'achat de vêtements aux enfants pauvres de l'école maternelle, comme aussi les 19 et 26 décembre, jours de concerts qui produisirent 404 francs.

VIII

Le premier Concours de Turin.

Il n'a pas lieu.

Organisation des Distributions de Vêtements à la Salle d'Asile.

L'année 1881 qui commençait, devait valoir à la Société Chorale une grosse déception. Le premier Concours international de musique en Italie allait être organisé à Turin par le comte de Villanova et Jean Ritz. La réputation de la Société de chant d'Annecy avait franchi les monts et le Comité d'organisation l'avait nommée société d'honneur, avec la *Fanfare Lyonnaise*. Toutes deux, elles devaient donner un concert à la famille royale. L'approche de ces fêtes magnifiques, le prestige qui en allait découler si l'on revenait vainqueur, après s'être mesuré avec les plus fortes sociétés européennes firent redoubler l'ardeur au travail. Comme la dépense était très forte, on demanda, par une pétition en date du 7 mai, une subvention au Conseil municipal; il accorda 10 francs par chaque membre assistant au concours. Le 9 mai, on lança une tombola de 2,000 billets, qui serait tirée le 29, à l'issue d'un concert où l'on chanterait le *Col*

du Fréjus, un nouveau chœur de Ritz imposé aux divisions d'excellence.

Mais bientôt le président du concours faisait connaître qu'il était reporté au mois de juin 1882, par suite de l'insuffisance des communications due à l'éboulement du tunnel de Combetta, entre Bardonnèche et Turin. Il fallait attendre jusqu'en 1898 la réalisation d'une idée excellente, qui devait aider efficacement à rapprocher les deux peuples.

L'année n'avait pas été cependant infructueuse. Le troisième concours agricole d'Annecy s'était tenu du 11 au 20 juin. Les fêtes furent inaugurées par un concert donné par les sociétés musicales avec le concours de MM. Marchisio, pianiste du casino d'Aix-les-Bains; Fransen, violoniste, professeur à Rumilly. La recette servit à couvrir les frais de réception des sociétés musicales invitées au festival du dimanche suivant. On reçut ce jour là les musiques d'Alby, d'Aix-les-Bains, de Faverges, de La Roche, de Rumilly et de Saint-Julien. Les réjouissances furent splendides et chacun emporta, un peu grâce à la Société Chorale, le meilleur souvenir de notre ville. Rappelons maintenant le concert du 3 juillet, donné à Rumilly, avec la fanfare de cette ville en faveur des pauvres ; le concert gratuit de la Fête Nationale, où l'on chanta pour la première fois l'hymne du *14 Juillet* et dont le produit servit à donner des carnets de caisse d'épargne aux enfants pauvres les plus méritants de l'école laïque ; le concert du 11 août dit concert Doucet. Alfred Doucet était né à Faverges et à l'âge de 18 ans, il avait obtenu le premier prix de hautbois au Conservatoire de Paris. Pour le faire apprécier par ses compatriotes, la Société Chorale le produisit dans une soirée offerte à ses membres honoraires ; résultat : 170 francs, attribués aux livrets de caisse d'épargne des écoles laïques. Huit jours après, M. Carrier, de Genève, chevalier de la légion d'honneur, venait faire une conférence politique à Annecy. Sans s'inquiéter du caractère de la cérémonie, la Société Chorale demanda et obtint de se faire entendre au cours de la soirée, parce

qu'elle savait qu'on pouvait accomplir une bonne action. Un grand incendie avait dévasté un village de Menthon. Une quête fut faite (126 francs) dont la moitié versée aux victimes de cet incendie, l'autre moitié devant aller à de vieux amis de la Chorale, la Mutuelle de Femmes. La Société prêta encore son concours, le 4 septembre, à la fête des pompiers, par un concert au kiosque du Pâquier, dans l'après-midi, et le 18 décembre, au tirage de la tombola du sou des écoles laïques.

Le 18 juin 1882, la *Société Chorale d'Annecy* donnait un concert avec le concours de trois artistes bénévoles dont nous pouvons aujourd'hui révéler la qualité. Par une lettre datée du mois de mai, quatre sous-officiers du 30e de ligne s'offraient à chanter plusieurs morceaux pendant la soirée qui se préparait. MM. Valentin, Boisaubert, Rouvière et Fonds eurent d'heureux débuts. On admira la voix de ténor de M. Valentin ; on applaudit ses camarades et surtout M. Fonds qui s'était chargé de la note comique. « En résumé, écrivait notre ami *Spectator*, belle et bonne soirée ; belle pour les yeux et les oreilles, tous les exécutants ayant eu les honneurs du *bis* et les applaudissements les plus chaleureux ; bonne pour les petits enfants de la salle d'asile qui pourront avoir de bons vêtements avec les 195 francs, produit de la collecte faite pendant ce concert qui laissera chez les spectateurs un souvenir durable. »

Comme l'habitude en était prise depuis deux ans, la Société Chorale, pour répondre à un désir de la mairie, donna une matinée gratuite le jour de la fête nationale. Elle y chanta, naturellement, l'hymne de Jacob, *Le 14 Juillet*, suivi de *Voici la Nuit*, de Monestier et de la *Noce Flamande*, de Boulanger. A l'entrée du théâtre, une quête (70 francs) avait été faite, moitié au bénéfice de la Société mutuelle des femmes, moitié pour offrir un prix à l'ouverture du Stand qui venait d'être fondé par la Société de tir. Le parterre avait été réservé aux élèves des écoles com-

munales et c'était plaisir à voir toutes ces petites mains applaudir avec frénésie.

Une excursion au Semnoz-Alpes mérite une mention particulière. Marius Vallin venait de créer son chalet-hôtel et pour l'inaugurer, il avait fait appel à toutes les sociétés du voisinage, sociétés chorales de Chapelle-Saint-Maurice, Leschaux, Gruffy et à leur excellente aînée, la *Société Chorale d'Annecy*. Le festival du Semnoz-Alpes eut lieu le 20 août par un temps superbe. Il débuta, à 9 heures du matin, par un vin d'honneur au « kulm », à 1,708 mètres d'altitude, bientôt suivi d'un concert peu banal et d'un banquet succulent. Cette fête originale qui se termina par un tir au canon et un feu d'artifice très réussi, avait été précédé d'un concert à Thônes au profit d'une œuvre de bienfaisance, et que j'allais oublier. Il y en a tant de ces gestes de solidarité, dans l'existence de notre Chorale !

A l'époque où nous sommes arrivés, la *Société Chorale d'Annecy* était celle qui faisait preuve de la plus grande activité, toujours la première à prendre l'initiative ou à prêter son concours à des fêtes de bienfaisance ou à des œuvres philanthropiques, sans compter celles qu'elle soutenait d'une manière continue. Aussi le Comité crût-il devoir demander au Conseil municipal, une subvention annuelle de 500 francs. Les travaux accomplis depuis une dizaine d'années dans l'intérêt de tous, entraînaient de grosses dépenses, nécessitaient un effort soutenu, qui avait besoin d'être récompensé par une marque officielle de reconnaissance pour entretenir l'émulation chez les membres de la Société. Le 19 août 1881, une lettre écrite par M. Ritz, directeur, et signée de tous les membres du Comité était adressée à l'assemblée communale. Elle rappelait les faits des dix dernières années que je viens de raconter, et mettait en relief le rôle humanitaire de la Chorale qui, de 1870 à 1881 avait procuré aux œuvres de bienfaisance d'Annecy plus de **23,000 francs**. La réponse se fit attendre jusqu'au 22 novembre 1882. Elle informait la Société Chorale que, par délibération du 17 mai, approuvée

seulement le 20 novembre, le Conseil avait décidé de lui allouer annuellement la somme qu'elle demandait, « mais à la condition que cette société deviendrait municipale et qu'elle se mettrait à la disposition de la municipalité chaque fois que son concours serait réclamé pour les fêtes, concerts ou autres services ».

On peut dire qu'au moment où elle allait changer de nom, la Société Chorale venait de créer de toutes pièces un nouveau service à la salle d'Asile, celui de l'achat de vêtements anx enfants pauvres. Déjà, en 1879 les quêtes faites pendant l'année et d'un montant total de 951 francs avaient été exclusivement consacrées à cet objet. Dans son rapport à l'assemblée générale de 1881, Jean Ritz en faisant connaître l'emploi des 400 francs recueillis aux concerts des 19 et 26 décembre 1880 énumérait le nombre des vêtements composant la fourniture. Elle consistait en 32 robes, 14 pantalons, 26 paletots, 32 chemises, 41 tabliers et 46 paires de sabots répartis entre 45 garçons et 64 petites filles.

Toutes les années, au début de la saison, un état nominatif était fourni par la directrice. En face de chaque nom était inscrit le vêtement ou la chaussure nécessaires, quelquefois les deux. La dépense annuelle était d'environ 500 francs. Pour favoriser un plus grand nombre de bébés, on ne fournissait que l'étoffe à ceux des parents qui pouvaient confectionner les habits. Les membres de la Société Chorale et leur famille en cousaient eux-mêmes, comme M. Rossi, tailleur, à qui des remerciements étaient votés en assemblée générale. Après la distribution, d'autres demandes surgissaient bien souvent et l'on tâchait toujours d'y satisfaire. Il faut lire les lettres élogieuses et si pleines de cœur qu'adressait sœur Eulalie à chaque nouveau bienfait que les enfants recevaient de la Société. En voici une qui sera suffisamment caractéristique pour juger de toutes les autres :

« Annecy, le 25 février 1882.

« Monsieur le Président et Messieurs,

« Ma plume seule est tardive à vous remercier de

votre généreux don de 170 francs. Ah ! qu'ils ont été bien accueillis ! Il nous sont arrivés juste au moment où vos petits protégés se trouvent dans le plus grand besoin de vêtements. Aussi, ces chers enfants ont-ils béni la divine Providence qui vous a inspiré de songer à eux... Lorsque les vêtements et la chaussure de nos enfants seront confectionnés, s'il vous est agréable de leur faire une visite, ils seront charmés de se montrer en grande toilette à leurs chers bienfaiteurs.

« Les maîtresses qui ne sont pas moins touchées de vos bontés que les enfants vous prient, Monsieur le Président et Messieurs, d'agréer toute leur reconnaissance.

« Sœur Eulalie, *directrice.* »

Et lorsque vêtements et chaussures étaient à point, le Comité allait rendre visite aux protégés de la Chorale ainsi que le désirait sœur Eulalie (1). Il y avait là tantôt Joseph Cons et François Rey, tantôt Armand Florentin ou François Tissot, d'autres encore, dont le nom m'échappe, et Jean Ritz et Joseph Dépollier qui étaient toujours présents. Les visites avaient lieu, la plupart du temps, vers midi et demi ou une heure, de préférence pendant que garçons et fillettes achevaient le repas venant du fourneau économique. On commandait chez un pâtissier deux ou trois cents gâteaux apportés dans une grande corbeille, puis sans bruit, sans ostentation, on se dirigeait vers l'école. On goûtait la soupe, on adressait quelques bonnes paroles aux bébés roses et joufflus, proprement tenus, qui se levaient pour souhaiter d'une seule voix le bonjour aux arrivants. Ensuite on se rendait dans la salle du gradin. Au son d'une marche chantée par tous ces jeunes gosiers, martelée par les traditionnels tambours minuscules, le petit monde faisait son entrée et mon-

(1) Sœur Eulalie fut décorée des palmes d'officier d'académie en 1887. C'est Jules Philippe qui lui attacha lui-même les insignes sur sa robe noire. Sœur Eulalie démissionna de ses fonctions de directrice en 1892 et mourut en 1893.

tait en cadence. Et c'était alors des compliments, des fables, des chansons, une foule de récits aimables débités avec gentillesse. Enfin venait la distribution des gâteaux. Les membres de la Société Chorale se plaçaient à gauche et à droite de la corbeille et chaque élève en passant devant eux faisait une belle révérence, recevait une friandise et s'éloignait en cadence et tout joyeux après un « merci Monsieur » bien net et bien clair.

Le même fait se produisait cinq ou six fois pendant l'hiver. La fourniture des vêtements augmentait d'année en année. Et toujours, sans autre ressource que ses concerts et ses fonds personnels, la Société Chorale payait sans compter pour améliorer le sort des enfants des familles peu fortunées d'Annecy.

—

IX

« L'Orphéon municipal d'Annecy »

Ainsi qu'on a pu le lire plus haut, c'était sur la demande même de la municipalité, frappée des services que pouvait lui rendre officiellement une société si active, que la Chorale allait devenir *municipale*. Mais il était bien spécifié qu'elle gardait toutes ses prérogatives, son même personnel, son même règlement et qu'elle irait concourir sous la même devise. L'affaire vint à l'assemblée générale du 11 janvier 1883. Après la lecture de la lettre du maire, et malgré les objections présentées par divers sociétaires, la majorité des membres présents décida de prendre le titre d'*Orphéon municipal d'Annecy*. Dans la même séance, et à l'unanimité, M. Léon Berthet, avocat, était nommé sous-directeur.

En 1883, il existait à Annecy une société du Sou des Ecoles laïques qui venait d'organiser une tombola. Elle fut tirée dans un concert donné, le 9 mars, par la Musique du 30° de ligne, la *Fanfare municipale* et l'Orphéon municipal. Sur les neuf numéros du programme, l'Orphéon s'était chargé d'en remplir cinq, ce qu'il fit d'ailleurs à la satisfaction générale. On chanta, entre autres, deux nouveaux chœurs : l'*Adieu des Pasteurs béarnais* et *Bonsoir, bonne nuit, bon-*

jour, de Paliard. Pendant toute la soirée le piano était tenu par M. Léon Berthet, « l'artiste aimé du public annécien qui, depuis quelques années, a eu l'occasion d'apprécier ce jeune et réel talent, chaque fois qu'il s'est agi d'une œuvre de bienfaisance ». Trois mois après, l'Orphéon municipal organisait un superbe concert à ses membres honoraires, concert dont il faisait presque tous les frais. Un seul artiste prêtait son concours à la Société ; c'était un fin et délicat diseur dont beaucoup de nos concitoyens doivent encore se souvenir : M. Lucien Lecomte, employé à la Banque de France. Il déclama admirablement le *Chapeau* (Jacques Normand) et l'une des plus belles poésie de Coppée : le *Naufragé*. D'après les témoins et les articles publiés, cette soirée d'inauguration de l'*Orphéon municipal d'Annecy* était l'une des meilleures auxquelles le public assistait depuis longtemps. M. Cons y fit de remarquables débuts, comme soliste, dans le *Géant*, de Charlot, et MM. Berthet et Jean Ritz jouèrent avec brio une belle fantaisie sur *Guillaume Tell*, d'après Thalberg.

Malgré le succès qui se dessinait plus grand, à mesure que la soirée s'avançait, malgré les applaudissements répétés dont chaque production était saluée, les membres de l'Orphéon municipal ne pouvaient cependant se défendre d'une certaine tristesse. C'est que l'on savait, depuis quelques jours, que Jean Ritz faisait ce soir-là ses adieux à la Société et au public. Surmené par un travail incessant, le directeur de la Chorale voyait chaque jour sa santé devenir plus mauvaise et il ne suivait plus que péniblement les répétitions bi-hebdomadaires. Aussi avait-il décidé d'envoyer sa démission au président dès le lendemain du concert du 3 juin. Les applaudissements frénétiques soulevés par les deux morceaux dans lesquels M. Ritz se produisit comme soliste prouvèrent tout au moins combien le public était reconnaissant des belles auditions qu'il lui devait. Les couplets de l'*Ombre* (midi, minuit) et le *Rouet*, de Giroud, lui valurent une ovation enthousiaste. Et lorsque la der-

nière note eût retenti de l'*Hymne au feu sacré*, chœur à l'unisson de Bourgault-Ducoudray, chanté par l'Orphéon avec accompagnement de piano, plusieurs bouquets vinrent tomber aux pieds de l'artiste sincère qui, depuis quatorze ans, avait mené la Société de victoires en victoires, de triomphes en triomphes, toujours plus beaux et plus complets. Jean Ritz avait les larmes aux yeux en recevant toutes ces fleurs, bien modeste expression des regrets qu'il laissait derrière lui.

La semaine suivante, l'Orphéon municipal perdait encore un de ses amis les meilleurs. Le chef de la musique militaire Flahaut, était admis à la retraite et une réception avait lieu au Cercle des officiers, alors tout proche du café de l'Harmonie. Devant la terrasse illuminée du « Café de la Brasserie », la Musique du 30ᵉ de ligne se faisait entendre et la façade de la salle des répétitions de la Chorale étincelait de mille feux en manière d'adieu à celui dont on avait si souvent éprouvé la bonne volonté et la complaisance.

Depuis qu'on avait abandonné le nom de *Société Chorale d'Annecy*, on avait dû également délaisser la vieille bannière verte, témoin de tant de combats. Invitée avec une insistance flatteuse par ses amis de La Roche à l'inauguration du chemin de fer d'Annemasse, la Société partit avec le drapeau rouge à croix blanche de la Musique de la Garde nationale qu'elle avait déjà mené au concours de Lyon, en 1864. On sait comment les Rochois savent recevoir. Le festival du 4 août fut splendide et le dévouement du commissaire de la Société, M. Anrioud, receveur de l'enregistrement, au dessus de tout éloge. Après le vin d'honneur, une couronne en feuillage d'or fut offerte à l'Orphéon municipal par M. Laillard, qui la plaça lui-même à la hampe du drapeau. Mais ce n'était là qu'une fête d'amis enchantés de se retrouver après sept ans de séparation.

D'autres réunions marquèrent la vie, si courte, de l'Orphéon municipal. En septembre la plupart des membres actifs assistaient aux funérailles de M. Ritz, père

de l'ancien directeur; le 27 octobre, on se faisait entendre à la conférence de M. Auguste Dide, délégué de la Ligue de l'enseignement, qui venait traiter le sujet : l'Éducation nationale, et la quête au profit de la Caisse des écoles, du double attrait de la conférence et des chants, s'élevait à 145 francs. Le 23 décembre, l'Orphéon donnait un second concert à ses membres honoraires au cours duquel il chantait le chœur du deuxième acte de *Gillette de Narbonne*, accompagné au piano par M. Francisque Grivaz. La Musique du 30e de ligne prêtait aussi son concours à la matinée musicale gratuite du 30 décembre. Ces deux auditions avaient produit, la première, 224 francs pour l'école maternelle d'Annecy ; la seconde, 198 francs pour la Société mutuelle de femmes (Sainte-Marthe) qui, jamais plus, n'oublia ses bienfaiteurs de la Chorale, soit à Sainte-Cécile, soit aux fêtes des président ou directeur. A la date du 1er janvier 1884, la dévouée présidente, Mme Marie Gonthier, dans une lettre rendue publique adressait tous ses remerciements aux membres de l'Orphéon municipal.

L'assemblée générale qui suivit fut témoin d'une belle manifestation en faveur de Jean Ritz. Voulant lui donner une faible marque de sa reconnaissance pour les immenses services rendus, la Société nomma l'éminent compositeur directeur d'honneur, à l'unanimité. M. Berthet Léon le remplaçait définitivement dans ses fonctions de directeur.

Depuis sa fondation, l'*Orphéon municipal d'Annecy* brûlait de suivre les traces de son aînée et d'aller conquérir des lauriers bien gagnés. Le concours de Turin, renvoyé de 1881 à 1882, pour les causes connues, venait d'être repris par ses organisateurs et définitivement fixé aux 2 et 3 août. La perspective d'un beau voyage était bien tentante, et l'on s'empressa de renouveler son adhésion. Malheureusement, nulle récompense ne devait jamais rappeler l'Orphéon municipal et dans les premiers jours de juillet une lettre de Jean Ritz, commissaire délégué pour les sociétés françaises et suisses, informait les adhérents

que les fêtes n'auraient pas lieu avant le 1er mai 1885, par suite de l'épidémie de choléra qui sévissait en France, une quarantaine étant établie aux frontières. Pour la deuxième fois, la Société annécienne était arrêtée en plein travail et voyait ses espérances déçues.

D'ailleurs, la politique et ses fluctuations incessantes allaient inciter les chanteurs à reprendre leur ancien nom. Au mois de mai 1884, des élections avaient profondément modifié la composition du Conseil municipal et plusieurs membres nouveaux considéraient avec déplaisir l'existence à Annecy de deux sociétés de musique officielles. Dans une des premières séances, M. Cathiard proposa la radiation du budget ordinaire de la subvention de 500 francs accordée à l'*Orphéon municipal d'Annecy*. Divers conseillers prirent la défense de la Société qui avait tant fait en faveur des œuvres de bienfaisance de la ville. M. le Maire rappela qu'on lui devait l'inscription d'une rente de 464 francs en faveur du fourneau économique. M. Léonce Duparc recommanda au Conseil de ne point paraître accessible à un sentiment d'ingratitude. M. Machard appuya les arguments des deux orateurs précédents en énumérant les services rendus pour lesquels il était sage de voter la subvention demandée. Aucun des avocats de l'Orphéon ne réussit à convaincre les membres de l'assemblée. Chose triste à dire, ce fut sur les instances réitérées d'un des membres de la Chorale de 1857 que 12 voix se prononcèrent pour la radiation, entraînant la majorité des 20 conseillers présents. Plusieurs de nos édiles, sentant bien que la suppression de la subvention ne serait pas vue d'un bon œil par une grande partie de la population, M. Machard revint sur la question, en fin de séance et réussit à faire rétablir les 500 francs sur le budget extraordinaire, c'est-à-dire temporairement. Il croyait ainsi donner satisfaction aux uns et aux autres, mais les prévisions de l'honorable conseiller ne devaient point se réaliser. Les jours de l'Orphéon municipal étaient comptés.

Le 30 mars, l'Orphéon se faisait entendre dans le concert donné par la société du Sou des écoles, pour le tirage de sa tombola annuelle; le 9 avril, la Municipalité faisait appel à son concours pour les fêtes d'inauguration du monument Sommeiller, et l'Orphéon organisait aussitôt avec l'aide des autres sociétés d'Annecy deux grands concerts pour les deux premiers jours et un festival pour le dimanche 9 juin. La Société chanta le jeudi 5 juin, en compagnie de la Musique du 30e de ligne et de l'*Harmonie Chorale*, deux chœurs plutôt faciles, applaudis depuis bien longtemps, mais que les nouvelles recrues permettaient seules d'interpréter d'une façon vraiment artistique. Le dimanche, après un défilé des sociétés invitées, un banquet de 400 convives réunit tous les musiciens. A la fin du repas, Jean Ritz, délégué des sociétés d'Annecy, porta un toast vibrant et convaincu à l'union et à la concorde des adeptes de l'idée musicale. L'après-midi, à l'inauguration de la statue de Germain Sommeiller, 250 chanteurs et la Musique militaire étaient groupés sous la baguette du maëstro annécien et ils exécutaient aux applaudissements des 3,000 personnes présentes, deux de ses œuvres, le *Col du Fréjus* et le *Gloria Victis*. Le 29 juin, l'Orphéon municipal se produisait une dernière fois en public, en offrant un concert à ses membres honoraires. Il y récoltait une ample moisson de bravos et une somme de 90 francs à son bénéfice, en vue du concours de Turin.

X

Les Concours de Thonon et Villefranche. Création de l'Arbre de Noël de l'Ecole maternelle. Les rentes viagères de la Société de « Sainte-Marthe »

A la suite du vote du Conseil municipal, le 2 juin, le Comité ne pensa pas que le vote d'une allocation temporaire pouvait être suffisant pour conserver son nom à la Société, et il convoqua les membres de l'Orphéon municipal à une assemblée extraordinaire, le 9 juin, afin d'arrêter une ligne de conduite. En ouvrant la séance, le Président fit ressortir la situation créée à l'Orphéon par suite de la protestation de quelques conseillers contre le titre de « municipal » et demanda si un changement ne s'imposait pas. La presque unanimité des votants répondit affirmativement et tous les sociétaires présents, sauf un, furent d'avis de reprendre, à dater du 1er juillet, le titre de *Société Chorale d'Annecy* qui rappelait tant d'heureux souvenirs. Les résultats du vote étaient soulignés d'applaudissements vigoureux et cette soirée mémorable se termina encore par une bonne action. M. Léon Berthet, directeur, abandonnait spontanément les 200 francs qui lui étaient payés annuellement pour ses services.

Voilà donc notre bonne Chorale qui, selon l'expression d'un membre honoraire, « reprenait ses ailes ». Le renvoi du concours de Turin étant définitif, on songea tout d'abord, pour ne pas perdre l'occasion d'affirmer la renommée musicale d'Annecy, à se faire inscrire ailleurs. La quatrième réunion des orphéonistes de France devant avoir lieu à Paris, les 10 et 11 août 1884, il fut décidé qu'on y assisterait et pour donner plus d'activité aux études on choisit un Comité musical composé de MM. Joseph Raisin, François Rey, Joseph Cons et François Tissot. Mais la Chorale jouait encore de malheur cette fois-ci. Le Concours de Paris pour des circonstances inconnues, fut renvoyé à 1885 de sorte que 1884 s'acheva sans qu'une nouvelle médaille vint s'ajouter à celles qui ornaient le drapeau de velours vert, repris avec le nom qui avait fait sa gloire.

Ne pouvant se manifester dans un sens artistique, l'activité de la Société se détourna vers la philanthropie. Le choléra faisait des ravages un peu partout, en Italie et dans le Midi de la France, principalement à Marseille et à Toulon. De nombreuses victimes étaient réduites à la misère complète. La *Société Chorale d'Annecy* annonça la première qu'elle donnait le 3 août un concert en leur faveur. Ce ne fut que sur les instances de la municipalité, interprête des autres sociétés qui désiraient s'associer à cet acte charitable, que la Chorale consentit à supprimer la petite fête qu'elle se proposait de donner et à prêter son concours à celle qui s'organisait pour le 24 août. L'attrait de cette soirée résida surtout dans la présence de M. Ismaël, de l'Opéra comique et de Mlle Garcin, qui reçurent un triomphal accueil. La Société Chorale chanta deux chœurs. La recette s'éleva à 859 francs.

Entre temps, nous voyons la vaillante société prendre part à la fête des musiques du Faucigny, à Bonneville ; assister à la fête des pompiers de Rumilly, à l'inauguration du chemin de fer de Chambéry à Saint-André-le-Gaz, au concert suivi de tombola donné par l'orphéon les *Enfants d'Annecy* et à la fête des pompiers de notre ville. Ce jour-là on la pria de repren-

dre et de mener à bien pour la fin de l'année, le projet de concert et de tombola en faveur de la caisse de retraites. Le 30 novembre, elle renouait la tradition des auditions religieuses en chantant à Saint-Maurice une messe de Gastinel. Jean Ritz tenait l'orgue avec son talent bien connu. Une somme de 177 francs, produit de la quête, servit à acheter des vêtements aux enfants de l'école maternelle. Ils allaient être distribués dans une nouvelle fête créée à leur intention, celle de l'Arbre de Noël.

Après avoir fourni aux enfants les aliments nécessaires, après les avoir vêtus et chaussés, la Société Chorale voulut joindre l'agréable à l'utile en apportant à tous ses petits protégés, un peu de la joie que les enfants des familles plus fortunées connaissent par la possession d'un jouet. Les fêtes de l'Arbre de Noël se donnaient à l'origine dans la « salle du gradin » de l'école maternelle. Ce n'est que devant l'impossibilité absolue de satisfaire à la fois invités et parents que la Société Chorale se décida plus tard à les transférer au théâtre, et pour cela, elle construisit, à moitié frais avec la ville, le gradin dont on se sert encore aujourd'hui.

Le 28 décembre 1884, M. Grimanelli, préfet de la Haute-Savoie, avait bien voulu accepter la présidence de cette solennité. Il était entouré de tous les hauts fonctionnaires et des dames patronnesses de l'œuvre, Deux énormes sapins, l'un pour les petites filles, l'autre pour les petits garçons, ployaient leurs têtes sous le plafond trop bas. A leurs branches, une foule de jouets étaient suspendus dont un grand nombre provenait de dons gratuits. Après les exercices et les chants accoutumés, le Préfet prononça une brève allocution où il rendit hommage au zèle et au dévouement de la Société Chorale : « C'est une très heureuse pensée que vous avez eue de donner comme prolongement à votre propre fête, une fête des petits enfants. Vous m'aviez appris depuis longtemps, j'en pourrais citer maintes preuves, que vous êtes toujours prêts pour les généreuses initiatives. Mais je ne sais rien de plus tou-

chant que cette protection paternelle dont vous, les vaillants et les forts, vous entourez les tout petits. »

On sait le joyeux tapage dont la distribution des jouets est le signal ; inutile d'insister. La quête faite à l'entrée, pour l'achat de vêtements avait produit 125 fr., qui furent immédiatement employés.

L'année n'était point finie pour nos braves Choraux. Le 31 décembre, bravant les rigueurs de la température, ils chantaient sous les fenêtres de Jean Ritz, le directeur d'honneur, qui venait d'être nommé chevalier de la Couronne d'Italie en reconnaissance des efforts déployés dans l'organisation des deux concours de Turin si malheureusement renvoyés.

1884 avait fini par une sérénade ; 1885 commença de la même façon. Le 4 janvier, à 8 heures du soir, une réception avait lieu dans les salons de l'Hôtel de Ville splendidement illuminés. La *Fanfare municipale* et la Société Chorale donnaient une sérénade-concert à M. Grivaz, maire, nommé Officier d'Académie et à M. C. Dunant, adjoint, nommé Officier de l'Instruction publique. Les deux sociétés furent vivement remerciées de leur délicate attention.

Aux environs de 1882 ou 1883, il avait été question de fonder une caisse de retraites pour les sapeurs-pompiers de la ville d'Annecy et, tout naturellement l'excellent commandant Mangé s'était adressé à la *Société Chorale d'Annecy* pour assurer la réalisation d'une idée qui lui était chère entre toutes. Pour diverses circonstances, le concert et la tombola projetés furent toujours renvoyés jusqu'à la fin de 1884 où l'on commença le placement des billets. Mais il était évident que le succès d'une pareille œuvre serait beaucoup plus considérable si les sociétés d'Annecy la prenaient sous leur patronage. C'est ce qui fut fait et le tirage de la tombola eut lieu le 15 mars à la fin d'un concert-représentation auquel tout le monde coopéra. La Société Chorale fit entendre la *Valse des Songes*, de Laurent de Rillé et chanta, avec les trois sociétés sœurs, l'*Hymne à la France*, sous la direction de Jean Ritz. Le piano était tenu par M. Léon Berthet.

Nous retrouvons encore la Société Chorale à la fête annuelle des pompiers où elle se fait entendre deux fois après le banquet, et, à mesure, que la saison devient plus favorable aux auditions musicales, les sorties deviennent plus fréquentes. Le concours de la Société est sollicité pour le concert de l'*Allobroge*, le 18 octobre ; les bons solistes Cons, Tissot et Perret sont délégués à la matinée qui produit 44 francs pour les pauvres. Puis c'est la Sainte-Cécile qu'on fête le 29 novembre à Saint-Maurice (quête: 165 francs). L'orgue était tenu par Mlle Marthe Bonnet qui se révéla artiste accomplie et à qui l'on offrit un superbe bouquet. Le 20 décembre, la Société donnait à ses membres honoraires un concert, au théâtre, avec la Musique du 30e et la Société de gymnastique; une quête produisit 190 fr., toujours affectés à l'école maternelle. Le dimanche suivant, le deuxième Arbre de Noël, présidé par M. Camille Dunant, adjoint au maire d'Annecy, rapportait encore à l'œuvre une somme de 90 francs. Remarquons que cet Arbre de Noël se composait de 300 jouets, 70 paires de chaussures, 78 tricots et 66 tabliers.

On l'a dit depuis longtemps : noblesse oblige. La Société Chorale était impatiente de reprendre la glorieuse tradition, interrompue en 1881. Aussi, l'assemblée générale annuelle avait-elle décidé que la Société prendrait part aux concours de Lyon et Thonon. Sur la proposition de plusieurs membres, on avait même créé une caisse d'épargne dans ce but, mais bientôt, il avait été reconnu que le temps manquait pour concourir deux fois avec des chances de réussite. Convoqués le 27 mars, les sociétaires choisirent Thonon, le 2 août, où l'on s'inscrivit en troisième division, première section. Le chœur imposé, de Lecail, s'intitulait les *Chasseurs de Chamois*. Comme chœur de choix, on s'en était tenu aux *Tableaux Champêtres*, de Jean Ritz. Le dimanche 26 juillet on fit entendre dans un concert les chœurs du concours. Le public, venu en foule, prédisait un succès magnifique et le rideau tomba sur des applaudissements prolongés. La recette

affectée à la Société de secours mutuels de Sainte-Marthe, s'élevait à 93 francs.

Le concours de Thonon avait été merveilleusement organisé. Le commissaire de la *Société Chorale d'Annecy*, M. Charles Picot, était d'une obligeance extrême, épargnant tout ennui aux sociétaires; de ce fait le séjour à Thonon fut très agréable. La Société avait contre elle au concours à vue, la *Concorde de Nyon*, la *Muse de Genève* et l'*Union Chorale d'Ornans* (Doubs), et au concours d'exécution, l'*Echo du Léman*, de Vevey ; la *Récréation d'Yverdon* et le *Circolo operaio libérale de Turin*. Deux premiers prix vinrent couronner les efforts de la Chorale. Le prix d'exécution lui valait les félicitations du jury et l'honneur de monter dans une division supérieure. La réception de retour fut cordiale de la part du *Rallie-Cor*, une jeune société fondée depuis deux ans. Au vin d'honneur, Chorale et joueurs de cor se jurèrent une éternelle amitié, pendant que les flammes de bengale illuminaient la place au Bois. A son passage à Reignier, la Société avait été attendue par son président d'honneur, le notaire François Terrier, mais trompé par l'obscurité, celui-ci ne put découvrir son wagon et ce fut le serre-frein qui remit aux chanteurs le bouquet qui leur était destiné.

A la Chorale, les années se suivent et se ressemblent toutes plus ou moins. Nous l'avons déjà dit ; on la trouve toujours au premier rang pour faire le bien ou pour accomplir un acte de bonne camaraderie envers l'un de ses membres, ou de confraternité envers une société sœur. Et c'est ainsi que l'année 1886 commence par de jolies sérénades aux dévoués Cons et Rey à l'occasion de leur mariage; elle se continue le 14 juin par une réception dans la salle des répétitions, de l'*Allobroge* qui revient de Chambéry, réception empreinte d'une amitié et d'une concorde qu'on n'était pas alors habitué à voir régner entre les sociétés d'Annecy. Aussi, la Chorale ne refusa-t-elle pas son concours au concert du 11 juillet où devait se tirer une tombola au bénéfice de l'*Allobroge*. C'est ensuite

la réception de Clément de Fésigny, revenant du Tonkin ; la matinée musicale du 14 juillet, — autre tradition interrompue, reprise avec bonheur, — matinée qui vaut à la Société de Sainte-Marthe 63 francs, et un concert aux membres honoraires, le 25 juillet rapportant 155 francs pour l'école maternelle, La soirée fut rendue attrayante par la première audition d'une mélodie de Jean Ritz qui venait d'obtenir le premier prix au concours ouvert par la Société artistique et littéraire de Lyon : *la Jeune Fille et le Ruisseau*, mélodie que l'auteur chanta avec un charme exquis. Autres succès bien mérités, le 12 septembre, à la promenade nocturne offerte à André Theuriet sur la *Couronne de Savoie ;* le 17 septembre au festival de La Roche ; le 29 à la sérénade aux ministres Lockroy et René Goblet dans les jardins de la Préfecture et le 31 octobre au concert de la Société de gymnastique où l'on faisait entendre pour la première fois *Neige de fleurs*, œuvre récente du compositeur annécien qu'il est inutile de nommer une fois de plus. Ajoutons à ces cérémonies, les fêtes traditionnelles de la Sainte-Cécile et de l'Arbre de Noël qui rapportèrent 180 francs à la salle d'asile. Mentionnons enfin spécialement le concert du 18 décembre au profit des inondés du Sud-Est. Deux excellents artistes de la troupe en représentation à Annecy, Mme Sohlia Bohrer et M. Puget avaient bien voulu joindre leur talent à la bonne volonté des sociétés annéciennes. On peut dire que ce concert-représentation fut d'une beauté exceptionnelle, grâce à l'attrait de leur présence et aussi à la première audition d'une œuvre peu connue de Félicien David, la *Savoisienne* arrangée en chœur à quatre voix d'hommes avec accompagnement d'orchestre par Jean Ritz [1]. Le dévoué directeur de la Société, M. Léon Berthet, tint le piano pendant toute la soirée qui se terminait par une opérette : les *Charbonniers*. Il le fit avec beaucoup de goût et de discrétion ; on sentait que les acteurs étaient à l'aise avec lui. La salle du théâtre

---

(1) Mme Tastet, héritière des œuvres du maître, avait spécialement autorisé Jean Ritz à faire cette adaptation.

était bondée et le Comité put envoyer aux malheureuses victimes une somme de 1,484 francs.

Une année déjà s'était passée depuis le concours de Thonon et la Chorale, rajeunie et pleine de vigueur, se sentait capable d'affronter de nouveau la lutte. En 1887, un concours avait lieu à Villefranche (Rhône). La Société se fit admettre en 2e division, 2e section pour la lecture à vue, en 2e division, 1re section pour l'exécution, le quatuor et le concours d'honneur. Afin de soulager un peu la caisse sociale, le Comité s'entendit avec le Conseil d'administration des *Enfants d'Annecy* qui assistaient au même concours, pour créer une tombola au bénéfice des deux Chorales. Ceci se passait au mois de mai, et, le 7 août, on procéda au tirage de la tombola. Toutes les Sociétés musicales d'Annecy prêtaient leur concours à la soirée où le public accourut en foule, malgré la chaleur ; une quête, au profit de l'asile des vieillards et des petites orphelines, fut très fructueuse.

Le samedi, 13 août, la Société faisait son entrée à Villefranche par un temps épouvantable, qui se changeait heureusement en un soleil radieux, le lendemain dimanche. Les résultats du concours furent magnifiques. La Société Chorale obtenait un premier prix de lecture à vue, avec félicitations du jury ; un premier prix de quatuor, avec mention spéciale au directeur ; un premier prix, *à l'unanimité,* d'exécution et un deuxième prix d'honneur, créé par le jury. Les chœurs, *Ronde du Guet,* du lyonnais Trillat, *Sur la Colline,* de Marc Burty et l'*Adieu aux Hirondelles,* de Ritz, avaient été chantés avec une précision, un sentiment des nuances dignes de tous éloges ainsi que le disaient les appréciations du jury que je regrette de ne pouvoir imprimer. Le quatuor de Massenet, *Villanelle,* avait trouvé dans la Chorale des interprêtes dignes de cette musique charmeresse et qui résonnait aux oreilles comme des voix célestes dans un beau jour d'été. Nos concitoyens rentrèrent à Annecy chargés de couronnes. *Fanfare municipale, Harmonie, Rallie-Cor* et Société de gymnastique étaient venus spon-

tanément, et sans la moindre convocation féliciter les vainqueurs. Un vin d'honneur, offert par la Fanfare, au café Dunoyer, fut servi aux lauréats, et l'on y porta force toasts, à l'amitié, à l'union et à la concorde.

Peu de jours après, dans sa réunion du 26 août, la Société décidait d'admettre comme membre d'honneur M. Léon Crépaux, son commissaire à Villefranche, et lui adressait en souvenir le bel album de Francis Wey sur la Haute-Savoie.

Outre le concert organisé en vue du concours, la Société s'était encore produite neuf fois en public. Après le bal annuel, de plus en plus couru par toute la jeunesse annécienne, la Chorale avait prêté son concours : le 15 mai, au concert précédant le tirage de la tombola du Sou des écoles laïques ; le 5 juin au concert de la Société de gymnastique ; le 4 septembre à la fête des pompiers et le 23 octobre à un nouveau concert de l'*Allobroge*. Elle avait reçu cette même société, à son retour du concours de Grenoble, le 13 juin et avait assisté, le 4 juillet, au lancement du bateau à vapeur le « Mont-Blanc » où se produisit un incident qui se termina à son entière satisfaction. Le 6 novembre, elle donnait un concert à ses membres honoraires où elle récoltait 150 francs pour l'école maternelle. Sous l'habile direction de M. Berthet, la Société faisait entendre une seconde fois ses chœurs du concours de Villefranche et l'on remarquait beaucoup l'excellente sonorité du double quatuor de Massenet, *Villanelle*. Enfin, le 4 décembre, elle envoyait une délégation à la fête de la Fanfare qui célébrait ses noces d'argent.

A la Sainte-Cécile du 11 décembre, la Société chantait une messe à Saint-Maurice et la quête faite par les enfants de l'école maternelle s'élevait à 105 francs. Le soir, au banquet, M. Ritz lut une lettre de Mme Gonthier, présidente de la Société de Sainte-Marthe, qui faisait des vœux pour la prospérité de la Chorale. Grâce à l'appui qu'elle avait bien voulu accorder depuis quelques années à la Société de secours mutuels de femmes, celle-ci allait pouvoir

créer des pensions viagères attribuées aux deux sociétaires les plus anciennes, âgées de 70 et de 75 ans. Inutile de dire que cette lettre fut vivement applaudie comme aussi le toast prononcé au moment de la séparation, par le regretté Buttin, président de la *Fanfare municipale*. Sans vouloir raviver les querelles, on peut bien dire que l'harmonie n'avait pas toujours été complète entre les diverses sociétés de notre ville. A cette époque, une détente semblait se produire. Déjà, à la réception du concours de Villefranche des paroles aimables avaient été prononcées. Ce soir-là, François Buttin les accentua encore en remerciant chaleureusement la Chorale de la bonne soirée qu'il avait passée, puis dans une allocution imprégnée des pensées les plus généreuses, il proposa la création d'une corporation de toutes les sociétés musicales, réunies sous une même bannière et un même chef pour les exécutions d'ensemble, ce qui permettrait d'aborder les œuvres des grands maîtres et de procurer ainsi au public annécien de nouvelles jouissances. Cette idée fut accueillie avec faveur, et si elle n'a jamais été entièrement réalisée, du moins a-t-on vu depuis, régner une grande courtoisie entre les divers groupes musicaux d'Annecy.

On inaugura l'année 1888 par l'arbre de Noël. Cette réunion toute familiale eut lieu le 8 janvier, sous la présidence de M. Proriol, inspecteur primaire. Pendant la cérémonie, M. Cons chanta avec beaucoup d'expression et de sentiment le *Noël des Soldats* et plus d'une larme perla dans de jolis yeux en l'écoutant. La quête produisit 98 francs.

Deux faits principaux sont à retenir sur l'ensemble de l'année : le concert offert aux membres honoraires et la visite de Sadi Carnot, président de la République à Annecy. Le concert du 25 mars avait une allure vraiment artistique. Donné avec le concours de la *Fanfare municipale*, du *Rallie-Cor* et de la Société de gymnastique, c'était la première fois, depuis longtemps, que l'on voyait figurer au programme des morceaux d'orchestre. MM. Rougelet, père et fils, Robert

et Sicardi se firent applaudir dans une fantaisie concertante sur *Si j'étais Roi* et dans une sélection sur les *Mousquetaires de la Reine*, toutes deux pour violon, flûte et piano. Dans le nombre des solistes, une mention spéciale est due à M. Laydernier, le sympathique président actuel, qui chanta délicieusement la poétique cavatine de *Faust*. Quant à la Chorale, elle interpréta à la satisfaction générale deux chœurs nouveaux : *Mazurka*, de Rocheblave et *Bluets, Marguerites et Coquelicots*, parole d'Albert Huguenin, musique de Jean Ritz, œuvre dédiée par les auteurs au président Joseph Dépollier. La quête s'éleva à 156 francs, au profit de la *Société de Sainte-Marthe*.

La visite de notre ancien concitoyen, devenu président de la République, était annoncée pour les 7, 8 et 9 octobre. La Société Chorale, désignée pour la réception du lundi soir, à l'Hôtel de Ville, se fit encore entendre le lendemain, à l'inauguration du Lycée où toutes les sociétés réunies chantèrent l'*Hymne à la Patrie*, et à l'issue du banquet officiel, au théâtre.

Nous trouvons encore la Société Chorale le 27 mars aux funérailles de Jules Philippe, député, membre honoraire depuis le 5 mars 1865 ; le 22 avril au concert donné par la Société Philanthropique, à l'occasion de son cinquantenaire ; le 17 juin au concert de l'*Allobroge ;* le 23 juin au concert du *Cercle musical* nouvellement fondé. On donne une seconde audition des *Bacheliers de Salamanque* et MM. Laydernier, Perret, Cons et Frey sont des plus applaudis. Le 19 août la Société Chorale faisait une excursion aux Aravis ; elle remplaçait le voyage au concours de Grenoble, supprimé un mois plus tôt et le 18 novembre elle accompagnait à sa dernière demeure un de ses membres les plus actifs et les plus dévoués, François Voisin. L'année finissait le 4 décembre par la Sainte-Cécile chantée à Notre-Dame : 96 francs étaient acquis à l'école maternelle pour l'achat de vêtements distribués le 6 janvier 1889, sous la présidence de M. Boch. La quête produisit encore 100 fr. pour la même œuvre.

XI

Les Concours de Paris, de Genève et de Saint-Etienne.

On se souvient de l'Exposition universelle de 1889, à Paris. Le journal l'*Orphéon* organisa, pour aider encore à l'éclat de ses incomparables fêtes un concours musical pour les 6, 7 et 8 juillet. Comme elle l'avait déjà fait en 1867 et en 1878, la *Société Chorale d'Annecy* décida de demander son inscription. Le Conseil municipal lui accorda une petite subvention et la Société donna, à son bénéfice, un concert, le 30 juin. Selon la coutume on y entendit les deux chœurs du concours de Paris, la *Jeune France* de Saintis et la *Terre* de Jean Ritz. Les études, poursuivies en partie avec l'aide de l'auteur annécien faisaient espérer un succès qui fut peut-être moins brillant qu'on ne le pensait, mais qui n'en resta pas moins acquis.

Partis le 5, les vingt-six membres effectuèrent le voyage dans les conditions les plus défavorables. Par suite du mauvais vouloir du chef de gare de Mâcon, on les retint plusieurs heures ; ils arrivèrent à Paris, le 6, à 4 heures de l'après-midi. Le dimanche 7, les concours de lecture à vue et d'exécution avaient lieu l'un après l'autre dans 54 locaux différents. La Chorale passa les deux épreuves, avenue Parmentier, au préau

de l'école communale. (Jury : MM. Saintis, Cayrou, Chavagnat et Cléétés) ; elle obtint, malgré le petit nombre de ses exécutants, un 3e prix en lecture à vue et un 2e prix d'exécution.

La Société Chorale était la seule société savoisienne présente et nos compatriotes habitant Paris l'entourèrent de toutes sortes de prévenances. Le Choral les *Allobroges*, en particulier, ne cessa de lui prodiguer les marques du plus vif intérêt. Le lundi soir, il offrit aux Annéciens un superbe banquet dans les salons Excoffier, au Palais-Royal et à 10 heures du soir, les deux sociétés faisaient leur entrée ensemble à l'hôtel de ville à la réception offerte par la Ville, en chantant les *Allobroges*. M. le docteur Chautemps était alors président du Conseil municipal de Paris. Il reçut les Savoyards le plus gracieusement du monde et leur demanda de chanter de nouveau notre chant national devant tous les invités. Lorsque les applaudissements cessèrent, le champagne fut servi ; M. Chautemps félicita vivement les deux orphéons et porta un toast à la Savoie. Ce fut Mme Allard, femme du président des *Allobroges*, qui lui répondit en prononçant quelques paroles exquises et en portant la santé du Conseil municipal.

Au nom des deux sociétés savoisiennes, le président de la Chorale d'Annecy remercia vivement M. Chautemps et ses collègues de l'édilité parisienne, tous si hospitaliers pour les fils de la Savoie, puis la soirée continua, charmante et pleine de cordialité.

Le lendemain, mardi, une autre surprise attendait la Chorale. Le député d'Annecy, Félix Brunier, l'invitait au restaurant « La Lorraine » près du dôme de l'Exposition. Notre ami, M. Duval, alors député de l'arrondissement de Saint-Julien, s'était joint à son collègue et pendant plusieurs heures, le champagne coula à flots. Félix Brunier but aux succès de ses compatriotes et les complimenta pour tout le bien qu'ils avaient fait, toutes les œuvres de bienfaisance qu'ils avaient soutenues depuis trente ans. M. Duval adressa à son tour quelques mots de félicitations.

M. Ritz remercia les deux députés en disant que la Société était très sensible à leur témoignage de sympathie, d'autant plus qu'on oubliait rapidement les services rendus.

Avant de reprendre le train du retour, Allobroges et Chorale se réunirent une dernière fois, le soir du 12 juillet. Les Parisiens chantèrent leurs chœurs de concours, puis offrirent aux Annéciens une belle couronne. M. Dépollier, président, remercia en termes émus et donna l'accolade au dévoué président des Allobroges, puis les deux sociétés, accompagnées de plusieurs dames, se rendirent chez un compatriote où « un vin d'honneur scella de nouveau les liens qui les unissaient ».

La victoire avait été chèrement achetée, mais les Choraux étaient loin de penser qu'elle pût leur être contestée à Annecy même. Malgré la dépêche adressée au Maire et affichée par ses soins, des personnes malintentionnées allaient partout disant que la Société n'avait rien obtenu. Bien plus, un journal se faisait l'écho de ces bruits, et chose odieuse, dit un témoin, on tirait cet article à part sur des bandes de papier qu'on faisait circuler en ville. L'exposition des diplômes et des médailles dans les vitrines d'un libraire ne suffit pas à arrêter cette campagne abominable, qui réussit à empêcher l'organisation de la réception habituelle. La *Société Chorale d'Annecy*, fidèle à sa belle devise, n'en garda aucune amertume et continua à entretenir d'amicales relations avec tous.

Rien ne le prouvera mieux que la longue liste des concerts, réceptions, auxquels elle assista pendant cette année 1889. Le 13 janvier, elle prête son concours au concert de l'*Allobroge* ; le 24 mars, elle offre un concert aux membres honoraires (montant de la quête: 128 francs); le 12 mai, deuxième concert de l'*Allobroge*, où l'on fait entendre le chant de guerre du 3e acte de *La Perle du Brésil* (F. David) ; le 19 août, elle reçoit l'*Allobroge* à son retour du concours de Lyon ; le 1er décembre, elle fête Sainte-Cécile en chantant à Saint-Maurice (la quête pour l'école mater-

nelle se monte à 76 francs) et le 29 décembre, elle offre à ses membres honoraires un troisième concert, pendant lequel M. Rougelet fait ses débuts de directeur. M. Francisque Grivaz remplaçait M. Berthet au piano d'accompagnement. La quête en faveur de l'école maternelle produit 140 francs.

L'assemblée générale de 1890, vit un nouveau changement dans le Conseil d'administration. Avant de passer à l'élection du Comité, le président donna connaissance des lettres de MM. Tissot et Dépollier qui déclinaient toute candidature au siège de vice-président et de président. Malgré les démarches les plus pressantes, on ne put fléchir leur détermination et l'on nomma à leur place MM. Joseph Cons et François Rey. M. Cons était le quatrième président élu depuis la fondation de la Société. Après le vote, et sur la proposition du nouveau président, Joseph Dépollier fut acclamé président d'honneur, en reconnaissance de ses services depuis 1857.

C'est dans cette même assemblée générale qu'on résolut de prendre part au concours national de Genève, les 15, 16 et 17 août. On s'y prépara comme de coutume, par des répétitions suivies avec assiduité et par l'audition, dans un concert, des chœurs du concours. Au concert du 10 août, de l'aveu des plus difficiles, les chœurs avaient été dits avec beaucoup de justesse, l'ensemble était bon et plusieurs passages avaient été phrasés d'une manière expressive. L'opinion générale était que si le succès ne couronnait pas les efforts, on avait du moins tout fait pour l'obtenir.

Le vendredi 15 août, il y eut réception des Sociétés au Bâtiment Electoral de Genève et le soir une représentation de gala au théâtre où se rendirent un très grand nombre des membres des 230 sociétés présentes. L'épreuve de lecture à vue commença le lendemain, à 9 heures du matin. La Société Chorale concourait en 2e division, 1re section, au temple des Eaux-Vives, contre sept concurrents. L'après-midi, au concours d'exécution, elle n'avait plus que six adversaires contre elle. Le chœur imposé était le *Sommeil des*

Marins, de Ch. North et la Chorale avait choisi comme « chœur libre », *Matinée de Printemps*, de Monestier. Etant donné le faible effectif des chanteurs, le succès était très satisfaisant : 2e premier prix de lecture à vue et 1er prix d'exécution.

Cette fois-ci, à l'arrivée, la réception fut chaleureuse. Le maire d'Annecy, M. Boch, toutes les sociétés musicales et une foule énorme attendait les Choraux avec une quantité de couronnes et de fleurs. A signaler le toast de M. Despine, président de l'*Harmonie* qui avait tenu, lui et son Comité, à accompagner la bannière jusqu'à la salle de répétitions. Au coup de l'étrier, il leva son verre à l'union étroite de tous les musiciens de la ville.

Parmi les fêtes organisées par la Chorale, il faut citer l'Arbre de Noël, le 5 janvier, sous la présidence de M. le préfet Dumoulin, dont la réussite fut compromise par l'épidémie d'influenza. Plus des deux tiers des membres de la Société Chorale étaient absents et la quête ne produisit que 45 francs. Le 30 novembre, la Chorale fêtait Sainte-Cécile en chantant à Saint-Maurice ; la quête s'élevait à 60 francs. Le soir, la Société offrait, à la fin du repas traditionnel, un objet d'art à son commissaire du concours de Genève, M. Veyrat, dont elle avait reçu les soins les plus empressés et les plus obligeants. En décembre, elle organisait, de concert avec les dames patronnesses, l'Arbre de Noël de la salle d'asile, mais elle ne se faisait pas entendre pendant la cérémonie, par suite du décès de M. Massonnat, membre actif, dont l'amabilité est restée proverbiale.

Dans un but de bonne confraternité, la Chorale avait aussi prêté son concours aux autres sociétés en huit circonstances différentes. Le 7 février, elle se faisait entendre au concert de la Société de gymnastique et chantait deux chœurs : *Sous la Treille*, de Monestier et la *Jeune France*, de Saintis ; le 9 mars, elle participait à celui de la Fanfare municipale pendant lequel le piano était tenu par son directeur Léon Berthet. Le 4 mai et le 9 juin, elle chantait les

récits et les chœurs du *Désert*, poème symphonique de Félicien David, monté par le *Cercle Musical*. Après deux auditions faites aux concerts de l'*Allobroge*, elle prêtait de nouveau son concours au *Cercle Musical* les 14 et 21 décembre, pour *Christophe Colomb*, autre poème symphonique de David, monté avec l'autorisation spéciale de l'héritière de l'auteur, madame Tastet.

L'assemblée générale de 1891 vit éclore une proposition originale. Une forte discussion s'engagea entre plusieurs membres au sujet du changement du local des répétitions. Les uns voulaient transférer le siège social au-dessus du café Dangon, place Notre-Dame, à cause de la position plus centrale ; les autres tenaient à rester au café de l'Harmonie qui abritait la Société Chorale depuis sa naissance. Finalement ceux-ci l'emportèrent avec raison, car il n'y avait aucun motif de quitter l'excellent père Cadoux. Autre fait à ne point oublier. Sur la proposition de son président d'honneur, la Société décida de déposer au musée toutes les médailles, coupes, couronnes, gagnées dans les divers concours de 1864 à 1878. La Mairie accepta ce dépôt avec reconnaissance. Elle fit même confectionner à ses frais un élégant meuble en bois sculpté sur lequel on plaça la vitrine contenant les récompenses. Elles en sont sorties aujourd'hui. Le Conseil d'administration a pensé que, dans cette fête unique, médailles et couronnes devaient, pour un jour, reprendre leur place à la hampe du drapeau ; le maire d'Annecy a accédé gracieusement au désir de la Société et voilà pourquoi la vénérable bannière apparaîtra le 15 décembre, aux yeux attendris des vétérans, telle qu'ils la connaissaient il y a vingt-sept ans. Jamais elle n'aura semblé plus glorieuse, enrichie encore des superbes trophées des concours où s'est illustrée la Chorale depuis 1885...

En 1891, les services de la Société Chorale sont nombreux. Le 3 mai, elle chante deux chœurs au concert de la Fanfare, au nombre desquels le chœur des soldats de *Faust*. Le 10 mai, elle donne un con-

cert à ses membres honoraires. La soirée est extrêmement réussie. Une opérette de Laurent de Rillé, *Pattes blanches,* obtient un succès très mérité et les applaudissements les plus chaleureux saluèrent les interprètes, MM. Forestier et Perret. Deux sociétaires se produisent également pour la première fois. L'un, M. Pernoud, détaille finement deux monologues; l'autre M. Henri Bonnet, révèle au public charmé une admirable voix de basse et fait grand plaisir dans l'air de l'*Etoile du Nord.* La quête au bénéfice de la Société pour se couvrir de sa souscription au monument commémoratif de l'annexion de la Savoie à la France s'élève à 172 francs. En suivant le cours de l'année, nous trouvons encore, le 8 novembre, la Société Chorale au concert en faveur des incendiés nécessiteux du faubourg de Bœuf ; elle y chante l'*Hymne à la Patrie*, de Ritz, avec toutes les sociétés d'Annecy. On recueillit une somme de 1673 francs. Le 13 décembre elle fête Sainte-Cécile ; la quête à l'église rapporte 56 francs et l'année finit par une soirée de l'*Allobroge* où la Société fait entendre pour la première fois les *Pigeons voyageurs*, de Jean Ritz.

Le concours où l'on récolta de nouveaux lauriers, fut celui de Saint-Etienne. Après une dernière répétition-concert à laquelle on avait admis les membres honoraires, le départ eut lieu le 14 août. Le lendemain, la Chorale concourait en 1re division, 2e section. Le jury était composé de MM. Dard-Janin, Brossy, Dennery, Chappuis et Coulet. La Chorale obtenait le premier prix de lecture à vue, le premier prix d'exécution et le deuxième prix de quatuor. Au concours d'honneur notre Société avait à lutter contre de très forts concurrents qui avaient déjà sur elle l'avantage du nombre, comme la *Lyre algérienne* (55 membres) et la *Lyre de Carouge* (60 membres). Les 32 Annéciens se virent néanmoins attribuer un troisième prix, (*ex-æquo* avec la Chaux-de-Fonds) spécialement créé pour eux. Le jury était composé de MM. Saintis, président, Jourdan-Savigny, Prost, E. Lachmann et Ferret.

Après ces succès, la *Société Chorale d'Annecy* se

vit l'objet d'une chaleureuse manifestation de la part des Savoyards de Saint-Etienne. Un gros négociant, originaire de Rumilly, M. Collonges, l'invita en un banquet fraternel, avec la *Fanfare de Romans* et la *Rumillienne*. Au dessert, on échangea des toasts enthousiastes comme seuls les Savoyards savent les porter. Aux applaudissements frénétiques de l'assistance, M. Cons, président, fit admettre M. Collonges et M. Faverjon, commissaire, membres d'honneur de la Société Chorale.

Le lundi, 17 août, la Société arrivait à Annecy où une fort belle réception l'attendait. Le Préfet, M. Masclet, les conseillers de préfecture, toutes les sociétés musicales d'Annecy étaient à la gare. Un vin d'honneur servi sous la Grenette fut l'occasion de discours où les mots d'amitié et de fraternité revenaient sans cesse. En reconduisant le drapeau à la salle de répétitions, un dernier toast fut porté par M. Nanche, au nom du *Cercle Musical*, avec qui les relations étaient alors si étroites. Le soir, un banquet intime, réunissant les membres actifs, les membres honoraires et les amis de la Chorale, à l'hôtel des Négociants, clôtura joyeusement les rayonnantes journées que l'on venait de vivre.

La victoire de Saint-Etienne était l'une des plus belles que l'on eût remportées depuis bien longtemps. Les appréciations du jury étaient très élogieuses pour M. Berthet et pour la Société tout entière. Au sujet du concours d'honneur, il disait : « Bon début..., divers passages ont été exécutés avec beaucoup de goût et de chaleur. Les nuances sont en général bien observées, bien réussies et il y a du style... » Et quant au concours de lecture à vue, le plus important au point de vue musical, il était jugé parmi les meilleurs : « Très bonne lecture... Le jury adresse à cette société dirigée avec beaucoup de talent par M. Berthet, ses félicitations pour le style, les nuances et la sûreté dont elle a fait preuve dans l'exécution de ce solfège ».

En entrant dans la trente-cinquième année de son existence, la Société Chorale nomma son sixième

président. M. Cons ayant fait connaître que ses occupations ne lui permettaient pas de remplir ses fonctions avec tout le zèle désirable, l'assemblée générale élut M. Nanche à sa place. L'année 1892 semble avoir été une année de recueillement et de réorganisation, car les sorties de la Société sont peu nombreuses. Pour la première fois depuis 1884, l'Arbre de Noël de l'école maternelle n'avait pas eu lieu. Une crise sévissait sur cet établissement, à la suite de laquelle sœur Eulalie donnait sa démission et était aussitôt remplacée par des institutrices laïques. La Société Chorale n'étant pas en situation d'organiser seule cette charmante fête enfantine, on la renvoya au 24 avril, où elle fut célébrée à frais communs avec les dames patronnesses. L'assistance put constater que le dévouement de la directrice et de ses adjointes ne le cédait en rien à celui de leurs devancières et M. Meyer, inspecteur d'académie, félicita Mme Janin en quelques mots prononcés à l'ouverture de la séance. Madame Janin est encore aujourd'hui à la tête de l'école maternelle et tout le monde sait de quelle sollicitude elle entoure les enfants qui lui sont confiés.

Trois ou quatre fois encore, la Société Chorale participa à des concerts de la Société de gymnastique, et à des fêtes musicales, par exemple à celles du concours régional agricole. C'est ainsi que le 20 juin, elle se faisait entendre au kiosque avec la *Fanfare municipale* et que le 30 juin, elle s'associait à la réception des sociétés du voisinage, mais il faut attendre la Sainte-Cécile pour trouver la preuve d'un regain de vitalité chez la Chorale. La messe chantée à Saint-Maurice ne rencontra que d'unanimes approbations et la quête rapporta 77 francs en faveur de l'école maternelle. Le banquet du soir fut des plus joyeux. Au début, une lettre, accompagnée d'un magnifique bouquet, disait les souhaits des enfants de l'école maternelle, puis un peu plus tard, à l'heure des toasts, M. Nanche porta la santé des sociétés annéciennes et des vétérans de la Chorale, en particulier de son président d'honneur, bien qu'il fut

absent ce soir-là. Cette absence, le président n'était pas seul à la regretter, car la Société Chorale avait décidé d'offrir à Joseph Dépollier, seul membre ayant fait partie de la Société sans interruption depuis 1857, un très artistique souvenir. Son président d'honneur ne pouvant venir à elle, la Société Chorale décida d'aller à lui. Et deux jours après, une délégation se rendait auprès de M. Dépollier, malade depuis plusieurs semaines et lui remettait le souvenir qui lui était destiné. Quand on fut groupé autour du fauteuil où il était étendu, M. Nanche prit la parole ; il parla du dévouement apporté à la Chorale depuis trente-cinq ans par Joseph Dépollier, rappela ses états de services et l'ardeur qu'il avait mise à défendre et à soutenir la Société par ses actes et par ses écrits. En témoignage de reconnaissance, il le priait d'accepter le modeste souvenir qu'il lui présentait. C'était une superbe médaille gravée par Henri Naudé, qui portait d'un côté l'inscription : *La renommée proclame le mérite*, entourant une fort belle allégorie, et, de l'autre la dédicace suivante :

A SON

PRÉSIDENT D'HONNEUR

JOSEPH DÉPOLLIER

—

La Société Chorale d'Annecy

—

1857-1892

Joseph Dépollier reçut avec une émotion bien vive, mais bien naturelle, cette preuve de l'estime et de l'affection que tous ses compagnons, jeunes et vieux, avaient pour lui et c'est à peine s'il put prononcer quelques mots de remerciements pour dire combien il était touché de leur démarche. Elle honorait en effet et ceux qui la faisaient et celui qui en était l'objet.

XII

Les Concours de Marseille (1893), de Chambéry (1895) et de Marseille (1897)

Les conséquences de l'interdiction d'une Quête.

Après le concours de Saint-Etienne, dans la joie du triomphe légitimement obtenu, la Société Chorale avait décidé de prendre part, en 1892, au concours d'Alger. Mais le déplacement était considérable et l'éloignement de la ville rendait la dépense exagérée, étant données les ressources de la Société. Ce ne fut que deux ans après, en 1893, que la Chorale se rendit au concours de Marseille où elle lutta en 1re division. Le Conseil municipal lui accorda une subvention de 800 francs. Le concours avait été fixé aux 21 et 22 mai. Partie d'Annecy le 19, la Société Chorale passa sa journée du 20 à répéter les chœurs imposés et à visiter la ville. En lecture à vue, la Chorale n'avait que deux concurrents, l'*Union Chorale de Grenoble* (45 membres) et l'*Union Chorale de Feyzin* (28 exécutants), mais elle se trouva en face de neuf sociétés diverses au concours d'honneur. Comme toujours la

Chorale fut à la hauteur de sa réputation. Elle obtint le 2e prix de lecture à vue, le 1er prix ascendant d'exécution et le 1er prix d'honneur. Des appréciations du jury, trop longues à publier en entier, je ne citerai que les plus caractéristiques, celles du concours d'honneur : « Le succès de cette société, qui obtient le 1er prix d'honneur de son groupe à une très grande majorité, prouve que ce n'est pas toujours le grand nombre d'exécutants qui assure la réussite. En effet, la Chorale d'Annecy, composée d'une trentaine de chanteurs bien disciplinés et habilement dirigés, enlève le prix sur des orphéons d'un effectif beaucoup plus important. Sauf la Chorale de Feyzin, composée seulement de 28 choristes, la Chorale d'Annecy était la société de ce groupe qui comptait le moins d'exécutants. Elle enlève le 1er prix à la presque unanimité grâce à son exécution vraiment artistique. Ses nuances sont très délicates, l'émission charmante, la sonorité très bonne, très homogène. Tous les effets voulus par l'auteur sont discrètement soulignés; c'est très bien comme interprétation et comme direction. »

Après avoir été choyée par nos compatriotes de Marseille, la Société Chorale arrivait à Annecy le mardi soir, 23 mai, en compagnie de la *Fanfare municipale* qui revenait du même concours avec trois prix. Déjà à Aix, Chorale et Musique avaient été fêtées. La réception fut on ne peut plus chaleureuse, avec vin d'honneur sous la Grenette et embrasement de la place au Bois, au moment où la bannière fleurie et décorée arrivait à la salle. Le concours de Marseille n'a pas laissé pour rien les meilleurs souvenirs à tous ceux qui y ont assisté.

Comme prélude à ce beau voyage et à cette belle victoire, la Société Chorale avait offert, le 9 avril, un superbe concert à ses membres honoraires. Le programme était en effet des plus intéressants. Grandes fantaisies jouées par la Fanfare ; morceaux divers pour flûtes, violons, violoncelles et piano, rien ne manquait. M. Perret avait fait applaudir une barcarolle de J. Simon, *Sur l'Onde* ; M. Tissot, la basse

bien connue avait été remarquable dans *Une belle Chanson*, de Maquis ; M. Bonnet qui prenait à chaque audition plus de style, avait admirablement nuancé l'air du I[er] acte de *Galathée* ; les meilleures voix avaient interprété avec une cohésion parfaite le septuor du 3[e] acte des *Huguenots*. Enfin M. Laydernier, aujourd'hui président, avait enlevé la salle par la manière délicate et poétique avec laquelle il avait chanté la *Sérénade* de Schubert. La quête atteignit 217 francs.

Je note bien vite en passant, que la Chorale avait en outre prêté son concours aux *Allobroges*, à la *Fanfare municipale*, aux magnifiques auditions de l'*Enfance du Christ* données par le *Cercle Musical* sous la direction de Jean Ritz et que, le 10 décembre, elle fêtait Sainte-Cécile à Saint-Maurice: « Disons seulement, écrivait-on dans *Les Alpes*, que le *Kyrie* a été bon, que le *Credo* de Dietsch, écrit en partie en vieux plain-chant a fait courir un frisson d'allégresse et de foi chez quelques incrédules, que l'*Agnus* et le *Domine salvam fac* ont donné tout ce que l'on peut espérer de la lauréate de Marseille. » La quête produisit 65 francs. Le soir, au commencement du banquet, un mignon petit garçon vint se présenter au président, lui offrit un magnifique bouquet et, discrètement, émit le désir « de dire quelque chose à ces Messieurs ». On le hissa sur une chaise et il prononça alors avec une crânerie peu commune, un très joli compliment qui valut les bravos enthousiastes de toute l'assistance au jeune Ernest Martin, âgé de 4 ans et demi, élève de l'école maternelle. Le bouquet prit place à côté de celui de la Société de Sainte-Marthe et la fête se continua par les toasts et les chansons habituelles.

C'est ainsi qu'on atteignit l'année 1894 qui amena, vers le mois de mars un petit incident heureusement terminé par une réconciliation générale. Depuis quelque temps, les membres actifs ne suivaient plus avec assiduité les répétitions et divers malentendus avaient surgi entre eux et le Comité. Celui-ci convoqua une assemblée générale extraordinaire, donna sa

démission et se retira pour laisser toute liberté aux membres présents dans leur délibération. Une discussion mouvementée s'engagea, mais, finalement, — comme à la Chambre, — un ordre du jour de confiance ayant été voté, le président et ses camarades reprirent leur place, après qu'on eut promis d'observer fidèlement les statuts. Et l'on prépara aussitôt un concert aux membres honoraires pour le 29 avril. La Société Chorale semblait avoir tout-à-fait reconquis son ancienne renommée. Solistes et chanteurs obtinrent le plus vif succès auprès d'une salle comble, où l'on remarquait beaucoup de vrais amateurs. Les deux morceaux : *Le Retour des Pêcheurs d'Islande* et le chœur des Romains d'*Hérodiade*, prouvèrent des progrès très sensibles. De celui-ci, on remarqua surtout le trio, chanté par huit voix seulement ; à elles seules elles remplissaient la salle. Effet, justesse des intonations, et surtout de l'émission du son, pleine, nette et bien posée, telles étaient les qualités de l'excellent double quatuor de la Chorale. La quête fut très fructueuse et dépassa 200 francs.

Un autre concert de bienfaisance auquel la Société participa dans le courant de l'année, la soirée au profit des incendiés de Bredannaz, produisit 1,700 francs. On se souvient du beau mouvement de solidarité dont ce sinistre fut la cause. Toutes les sociétés musicales d'Annecy et la Société de gymnastique avaient répondu avec empressement à l'appel de la municipalité et l'une des meilleures artistes lyriques, dont la famille était originaire d'Annecy, Mlle Gianoli, avait bien voulu promettre sa présence. Si, par suite de la mort du tsar, la soirée dut être repoussée d'une huitaine de jours, ce qui nous priva d'apprécier le somptueux talent, si expressif, d'une compatriote, le public, du moins, ne perdit rien en écoutant et en applaudissant Mlle Lyvenat, dans le grand air du Mancenillier de l'*Africaine*. La Société Chorale donna une nouvelle audition des *Pêcheurs d'Islande*, de Gastinel et chanta avec l'*Harmonie* et l'Orchestre, la *Savoisienne*, de F. David. Dans le courant de l'année la

Chorale s'était aussi associée au concert de la *Fanfare municipale*, à l'Arbre de Noël, au concert de l'*Allobroge*, société qu'elle avait reçue à son retour de Lyon, le 15 mai. Le 9 décembre, Sainte-Cécile était fêtée superbement à Notre-Dame, où la quête produisait 112 francs, et au banquet où l'on fraternisait avec les musiciens d'Aix-les-Bains. Au dessert, le président remettait à M. François Tissot, le plus ancien membre de la Chorale, un souvenir de son dévouement consistant en un service à découper. Puis, après quelques paroles émues, au milieu d'une émotion communicative, il lui donnait l'accolade. Belle fête de l'amitié où les dissentiments étaient inconnus et où les « qu'il vive ! » sonores répondaient aux bans vigoureux terminant chaque allocution !

A l'assemblée générale de 1895, on avait décidé de se rendre au concours de Nîmes, mais un peu plus tard Chambéry ayant organisé une fête semblable, la Société Chorale changea d'avis et se fit inscrire chez nos voisins. Elle avait cependant un motif plausible de ne pas assister à ce tournoi orphéonique. La division supérieure (2ᵉ section), à laquelle elle appartenait avait été réunie par erreur à la division d'excellence et n'était dotée d'aucune prime en espèce, alors que pour toutes les autres divisions, les primes variaient entre 100 et 1,000 francs, mais les sociétés de Chambéry ayant toujours répondu à l'invitation d'Annecy, il semblait juste à la Chorale de choisir Chambéry. D'ailleurs, elle n'eut pas à le regretter, des primes en espèces ayant été attribuées plus tard à la division supérieure.

Le concours était fixé aux 18 et 19 août. En lecture à vue et en exécution, la Société avait contre elle l'*Orphéon de Grenoble* et la *Renaissance de Chalon-sur-Saône*. Au concours d'honneur, elle combattait en outre contre l'*Union Chorale de Mâcon* et la *Lyre Lyonnaise*, La Société, partie d'Annecy le 18 au matin, concourut immédiatement en lecture à vue. Une première et splendide victoire venait bientôt réjouir les sociétaires : on obtenait le premier prix à

l'*unanimité*. Dans l'après-midi se passaient les épreuves d'exécution et de quatuor ; un premier et un deuxième prix récompensaient les efforts des Choraux. Mais le plus beau succès devait être remporté le lendemain en honneur. Battant des sociétés réputées, la *Société Chorale d'Annecy* obtenait le premier prix à l'*unanimité*, consistant en une somme de 600 francs. Les chœurs imposés, *Magenta*, de Trenca et *Sur les Flots Bleus*, de Paliard, avaient été interprétés d'une manière tout-à-fait exceptionnelle, comme d'ailleurs les chœurs de choix, et au moment du concours d'honneur, on put voir le maestro annécien, dont l'émotion ne pouvait plus se contenir, pleurer de joie en écoutant son œuvre *A toute Volée*, rendue à la perfection. Après les concours, le commissaire de la Société Chorale, M. Magnin, lui offrit un magnifique drapeau tricolore, frangé d'or, en exprimant le souhait qu'il conduise la Chorale à de nouveaux triomphes, aussi beaux que celui qui venait d'être remporté à Chambéry. Par acclamations, on nomma, sur le champ, M. Magnin membre d'honneur.

Au retour à Annecy, réception magnifique. L'heure de l'arrivée (10 heures du soir) n'avait pas empêché un millier de personnes de se rendre à la gare. Les jardins avaient été dévalisés, à un tel point que le lendemain on ne trouva plus de fleurs à offrir aux *Allobroges* de Paris venus en excursion jusqu'à Annecy. La Société fut conduite sous la Grenette, avec l'*Harmonie*, lauréate du même concours. Le bâtiment était décoré de drapeaux et illuminé par des lustres récupérateurs. A l'Hôtel-de-Ville, on avait placé un énorme foyer de lumière oxyhydrique qui inondait la place de ses clartés. Inutile d'ajouter que des toasts enthousiastes furent prononcés par M. Duparc Emile, adjoint, au nom de la Ville ; par M. Despine, au nom de l'*Harmonie* et par M. Nanche, président de la Chorale.

Voici, pour finir, quelques appréciations du jury : « Un peu d'exagération dans l'andante, belle exécution , on a monté légèrement. — Chœur de choix :

Le Retour des Pêcheurs d'Islande, de Gastinel. Exécution remarquable et d'un grand fini artistique, » disait-il pour le concours d'exécution, et pour le concours d'honneur, il complimentait pleinement les Annéciens (chœur imposé : *Sur les Flots Bleus*, de Paliard) : « Tout le début du chœur reste dans une teinte douce sur une phrase mélodique très bien rendue par la partie des premiers ténors ; la fin de cet exposé se termine sur un fortissimo auquel la Chorale d'Annecy imprime une belle sonorité. L'allegro energico de la page 3 est bien nuancé, ainsi que l'andante religioso. « Et sa main guidant notre voile nous « conduira bien jusqu'au port », parfaitement interprété. La Chorale est bien partitionnée et les voix sont homogènes. — Le chœur de choix : *A toute Volée*, de Ritz, est bien dit, avec de jolis ténors et des basses solides ».

Avant de rappeler les différents services rendus par la Chorale aux sociétés sœurs, il faut donner une place spéciale à la Sainte-Cécile de 1895. Fixée au 8 décembre, elle devait avoir lieu à Saint-Maurice et tout était prêt pour la réussite de cette fête de charité, lorsque le 28 novembre, le curé de la paroisse avertit le Comité que, par ordre de Monseigneur, la quête que la Société faisait depuis de longues années en faveur des enfants pauvres de l'école maternelle, était formellement interdite. Cette décision absolument arbitraire souleva la réprobation générale. Pour des motifs qui paraissaient peu plausibles, il était inadmissible que les enfants pauvres soient privés de vêtements, de chaussures et de jouets. La Chorale examina donc de quelle façon on pourrait atténuer dans la mesure du possible le fâcheux effet produit. Une souscription fut ouverte pour suppléer à l'interdiction de la quête et des listes déposées chez tous les membres de la Chorale et au café de l'Harmonie, siège de la Société, se couvrirent bientôt de signatures. En huit jours, on réunit 660 francs, somme plus de cinq fois supérieure à celle que la quête aurait

produite. L'interdiction épiscopale n'avait servi qu'à rehausser le prestige de la Chorale d'Annecy.

Le concert spirituel montra que la réputation de la Société se maintenait aussi à un niveau supérieur. Le *Panis angelicus* de César Franck, un *Sanctus* et un *O Salutaris* de Delibes, un *Agnus Dei* de Bizet firent valoir les qualités de style de la Chorale et les voix bien posées et bien timbrées de MM. Laydernier et Cons. Jean Ritz tint l'orgue jusqu'à la sortie où M. Berthet le remplaça en jouant la célèbre marche de *Sigurd*. Le banquet du soir fut, comme toujours depuis trente-huit ans, des plus animés : une réunion de vrais amis heureux de se retrouver après une année si bien remplie. M. Berthet, M. Magnin, commissaire à Chambéry, reçurent de splendides souvenirs. Le dévoué directeur remercia avec émotion en priant de reporter une part de l'éloge qu'on avait fait de lui sur leur maître à tous, à Jean Ritz.

J'ai dit tout-à-l'heure que l'année avait été bien remplie au moment où je n'avais pas encore rappelé le concours prêté à la *Fanfare municipale* à son concert du 23 février ; la participation à l'Arbre de Noël du 7 avril ; le très beau concert aux membres honoraires du 25 mai qui avait rapporté 140 francs pour la Société de Sainte-Marthe ; le concert donné le 30 juillet, au kiosque du Pâquier avec le *Cercle Musical* ; les chœurs chantés à la fête du Syndicat d'initiative, le 25 août et au concert de l'*Allobroge*, le 21 décembre. En résumé, pendant l'année 1895, la *Société Chorale d'Annecy* s'était produite une quinzaine de fois et avait chanté dix-sept morceaux.

Peu de choses à signaler l'année suivante, à part un fort beau concert donné le 28 mars. On y chanta *Sur les Flots Bleus*, de Paliard et un chœur imposé aux chorales de divisions d'excellence, à Chambéry, la *Voix Humaine* du célèbre compositeur Henri Maréchal. Dans ce même concert, la Société Chorale fit une innovation. Avec des voix d'enfants, elle interpréta le récit, les soli et les chœurs du deuxième acte de *Sigurd*, essai qu'on recommença encore une

ou deux fois, mais qui n'a jamais été concluant. Le lendemain de cette belle soirée, la Chorale, infatigable, faisait entendre deux chœurs à l'Arbre de Noël de l'école maternelle où la quête produisait 195 francs, qu'il faut ajouter aux 252 francs récoltés au second Arbre de Noël du 27 décembre, présidé par le sénateur Francoz. Les fonds recueillis cette année-là pour l'école maternelle se montaient à 650 francs.

Faut-il attribuer aux absences répétées des membres actifs les rares services de l'année 1896, je ne sais; toujours est-il qu'à l'assemblée de 1897, un membre du Comité, M. Frey, proposait de rayer obligatoirement tout membre qui avait laissé passer une année sans assister aux répétitions. C'était une aggravation de l'article 17 du règlement, portant que tout membre qui manque à trois répétitions successives sans motiver ses absences, *pourra*, après avertissement, être exclu. En tout cas, la proposition Frey ne souleva aucune objection et fut adoptée à mains levées. Il faut bien croire que cette décision ranima le courage des membres actifs, puisque moins de deux mois après, la Société pouvait donner son concert annuel aux membres honoraires avec le concours de la Fanfare municipale et de la Société de gymnastique. Le programme était conçu avec goût et l'assistance nombreuse versa près de 200 francs à la *Société de secours mutuels de Sainte-Marthe*. On avait monté pour la circonstance le chœur des fiançailles qui termine le premier tableau du troisième acte de *Lohengrin* et le chœur des gnomes et des sylphes de *La Damnation de Faust*, de Berlioz. L'originalité consistait dans l'adjonction de voix d'enfants, mais pas plus que l'année précédente l'expérience ne fut décisive et l'on abandonna une idée qui avait paru d'abord si séduisante.

Sans parler du concours de Marseille que nous raconterons plus loin, trois fois encore la Société se fit entendre en public : le 25 juillet, à l'inauguration du monument Carnot, elle chantait, sous la direction de l'auteur, la cantate *A Carnot*, de Jean Ritz ; le 19

décembre, à Sainte-Cécile, elle recueillait, malgré l'interdiction de la quête à l'église qui sévissait toujours, des jouets, des vêtements et de l'argent pour les enfants de l'école maternelle et le 26 décembre, à l'Arbre de Noël, après avoir chanté deux chœurs, la quête faite à la porte s'élevait à 217 francs.

Le concours de Marseille avait été choisi parce qu'on avait emporté les meilleurs souvenirs de cette ville en 1893. La Société Chorale partit le 4 juin par le train de 2 heures de l'après-midi, et tous ceux qui ont fait ce voyage se souviennent de ses incommodités. Le lendemain, à 5 heures du matin, la Chorale débarquait à Marseille, reçue par son commissaire de 1893, M. Botti, un excellent musicien, et par M. de Saint-Bon, président de la Société savoisienne. Celui-ci emmena les chanteurs au siège social où chacun s'empressa autour des voyageurs fatigués. Bientôt l'on s'installait à l'hôtel et la journée s'achevait par une visite de la ville et par une répétition des trois chœurs qu'on allait chanter le lendemain. La mauvaise organisation fit qu'au lieu de concourir à 7 heures, on ne commença que deux heures plus tard. La chaleur devenait accablante et l'on chanta en exécution et en honneur dans des conditions plutôt défavorables. Le dernier concours se passait à 10 heures et demie du soir. De l'avis de tous, il était temps d'en finir. Classée en division supérieure, la Société Chorale remportait un deuxième prix, médaille de vermeil, en lecture à vue ; un premier prix (1,200 francs et une médaille d'or) au concours d'exécution et un premier prix d'honneur, consistant en un objet d'art et une palme de vermeil. Après un défilé de sept kilomètres, il fallut aller chercher les prix, si chèrement gagnés, dans un étroit local où les présidents et directeurs des deux cents sociétés primées s'empilaient pour arriver jusqu'au guichet de distribution. Pour entrer en possession de l'objet d'art attribué au concours d'honneur, on dût menacer le Comité d'un huissier ! Mais laissons ces ennuis pour ne nous souvenir que de l'admirable réception des compatriotes et du retour

à Annecy où, comme le dit si bien le rédacteur du procès-verbal, « il y eut grande affluence de bouquets et d'Annéciennes ». Un mois après, le public était convié à une courte audition des œuvres primées et la Société recueillait des applaudissements unanimes avec la *Prière au Soleil* et *Au Pays Sombre* de F. de la Tombelle et l'*Adieu aux Hirondelles* de Jean Ritz.

Tous ces succès n'avaient pas été obtenus sans beaucoup de peine pour le directeur. En 1897, M. Berthet, occupé par les affaires de son cabinet d'avocat, n'avait pu consacrer tout le temps qu'il aurait voulu à l'étude des morceaux du concours de Marseille. Avec la meilleure grâce du monde, M. Ritz l'avait aidé de ses conseils. La Société jugea, dans ces conditions, ne pouvoir faire meilleur usage de l'objet d'art obtenu au concours d'honneur, qu'en l'offrant à Jean Ritz le jour de sa fête, pour témoigner toute sa reconnaissance à son directeur d'honneur dont la tâche avait été particulièrement lourde : « Il rappellera à M. Ritz, dit le procès-verbal, la brillante lutte dont le résultat a si bien couronné les efforts communs. » M. Berthet recevait le même jour un bouquet.

XIII

Le Concours de Turin

La « Société Chorale » en 1907

Durant ces dix dernières années, la Société Chorale a continué sa brillante carrière artistique et humanitaire. Je crois inutile de redire, à cette place, ce qui est l'évènement d'hier et d'aujourd'hui, ce que tout le monde connaît (1). Mais certains faits ne peuvent être passés sous silence. De ce nombre est la petite fête du 2 mars 1898, à l'occasion de la nomination de M. Nanche, en qualité d'officier d'académie. La Société offrit à son président de superbes palmes en brillants montés sur argent, en reconnaissance de son dévouement depuis six années.

Au mois de mai, la Société Chorale avait le très grand honneur de voir son directeur, M. Berthet, nommé député et, dans sa réunion du 11 mai, elle le

(1) J'assure de ma profonde et sincère reconnaissance tous ceux qui ont bien voulu faciliter ma tâche : l'affable président de la Société, M. Léon Laydernier ; M. Fr. Rey, président du Comité d'organisation du Cinquantenaire ; M. Cons, vice-président de la Chorale et Jean Ritz, directeur d'honneur. Ils ont mis à ma disposition, avec une très grande complaisance, les procès-verbaux de la Société et les documents qu'ils avaient en leur possession.

félicitait en une cordiale réception. En lui offrant un bouquet, M. Nanche exprimait l'avis qu'il leur continuât son concours précieux, ce que M. Berthet a toujours fait, autant que possible, jusqu'à ce jour.

La même année, la Société perdait son dévoué secrétaire, Louis Feige, qui était la joie de ses réunions amicales. Le défunt s'était souvenu de ses camarades jusqu'à son lit de mort en léguant à la Société une somme de 2,000 francs à charge par elle de fonder un lit à l'Asile des vieillards en faveur d'un membre actif qui serait tombé dans le besoin. Le désir de ce brave cœur ne devait jamais se réaliser, la Chorale ayant dû renoncer à ce legs.

Le 27 juin 1902, la Société Chorale prenait part au concours de Turin. Elle concourait en division supérieure, première section ; elle obtint le premier prix d'exécution, le deuxième prix de lecture à vue et le troisième prix d'honneur. Au retour, peu après la réception habituelle, le jeune directeur, Eugène Ribatto, fut l'objet d'une manifestation de sympathie et reçut un superbe cadeau en remerciement des efforts accomplis pour maintenir la Société à la hauteur de sa vieille réputation.

Depuis cette époque, chaque année la Société Chorale a donné un ou plusieurs concerts à ses membres honoraires. Elle a continué la charmante tradition de l'Arbre de Noël offert à l'école maternelle. Elle a assisté à toutes les fêtes de la Fédération musicale savoisienne ; en un mot, elle n'a perdu aucune occasion de se faire entendre et de se faire apprécier du public. A la suite de ces diverses auditions, elle a versé environ 2,000 francs aux œuvres de bienfaisance qu'elle soutient. La Société Chorale a prêté son concours à toutes les sociétés d'Annecy qui ont bien voulu le lui demander, pour leurs concerts annuels ; elle a participé aux cavalcades, aux concerts en faveur des Cantines scolaires, à la kermesse de 1907 et dans une multitude d'autres circonstances, elle a prouvé que les jeunes Choraux étaient aussi dévoués que leurs

aînés dont les rangs, hélas! s'éclaircissent de plus en plus.

Sur les vingt membres actifs de l'Union Chorale de 1857, deux survivent seulement : Maurice Paclet, ancien employé de la Préfecture et Joseph Dépollier, imprimeur. Le premier, appelé sous les drapeaux lors de la campagne d'Italie, éloigné d'Annecy pendant longtemps ne revint plus à la Société Chorale. Joseph Dépollier, au contraire, n'a pas cessé un seul jour d'en faire partie depuis le 17 octobre 1857. Le plus ancien après lui est Jean Ritz, entré le 15 janvier 1864, sous-directeur en 1865, nommé directeur après le départ de M. Niérat, le 9 janvier 1870, démissionnaire pour cause de santé le 3 juin 1883 et acclamé directeur d'honneur à l'assemblée générale de 1884.

Puis viennent, François Tissot, « l'ami Sol », vice-président de 1883 à 1889, la basse renommée et applaudie de tous les concerts depuis le 26 janvier 1868, et Joseph Fontaine, entré comme membre honoraire le 19 mars 1869 et passé membre actif le 7 septembre 1872.

Il faut arriver ensuite jusqu'à François Rey, si dévoué et si aimable dans toutes les fonctions qu'il a exercées pour retrouver de vieux et fidèles sociétaires. François Rey a été admis membre actif le 10 janvier 1877 ; sous-secrétaire en 1882, il fut élu secrétaire de 1883 à 1888 et devint vice-président en 1890, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1901. L'excellent baryton, Joseph Cons, entra le 21 décembre de la même année que son camarade Rey. Nommé archiviste en 1883, trésorier de 1884 à 1889, il présida la Société de janvier 1890 à fin décembre 1891. Il est aujourd'hui vice-président.

Un mois avant les deux précédents, Léon Berthet, « étudiant », était reçu membre actif. Sous-directeur en 1883, il remplaça Jean Ritz l'année suivante. En 1898, il abandonna le bâton de directeur après sa nomination comme député et l'assemblée générale de 1901 le proclama directeur d'honneur.

Les dix sociétaires qui comptent au moins vingt années de présence sont Girod Etienne (8 mars 1878), par deux fois sous-trésorier ; Armand Florentin (19 novembre 1879) ; Laydernier Léon (26 janvier 1883) ; Perret Joseph (4 avril 1883) ; Thée Amédée (27 avril 1883), secrétaire pendant deux ou trois ans ; Lyard Auguste (22 février 1884) ; Frey Charles (29 janvier 1886), tour à tour archiviste, trésorier, vice-président ; Martel Ernest (20 avril 1886) ; Ritz François (16 février 1887) et Prost Louis (30 décembre 1887).

Après avoir été dirigée quelque temps par M. Mouche, sous-chef de musique au 30e de ligne, la Société est aujourd'hui sous la direction de M. Moisy, professeur de musique. Le Comité d'administration est ainsi composé :

MM. Léon Laydernier, *Président ;*
Joseph Cons, *Vice-Président ;*
Paul Corbet, *Trésorier ;*
Francis Gavard, *Secrétaire ;*
Eugène Gavard, *Archiviste.*

Je termine ici cet historique où j'ai cherché à résumer aussi fidèlement que possible l'existence de la Chorale, déjà demi-centenaire. Dans ce long espace de temps, elle a traversé beaucoup de crises, mais ses membres se sont toujours trouvés unis lorsqu'il s'agissait du bien d'Annecy et de l'honneur de la Savoie. Partout où elle a accepté la lutte, elle a laissé le souvenir d'une Société travailleuse, aimant l'art musical, aimant aussi à faire profiter de ses succès, les faibles et les malheureux. Et c'est ainsi qu'on a pu dire qu'elle avait ajouté une page glorieuse à l'histoire d'Annecy.

Quand on a un passé comme le sien, on ne peut pas déchoir. La Chorale doit puiser dans les hommages qui lui sont rendus à l'occasion de son Cinquantenaire la force nécessaire à une vitalité nouvelle qui la conduira à de prochaines victoires, toujours plus belles, toujours plus éclatantes. Mais qu'elle ne l'oublie pas, elle ne pourra rien obtenir sans l'assiduité au

travail et sans l'union intime de tous ses membres. Le Cinquantenaire aura au moins eu ce résultat de rapprocher quelque peu des hommes profondément divisés, que d'autres occasions pourront rapprocher encore. La Musique, cette langue divine, aura servi de lien étroit entre tous ceux qui veulent la prospérité de la Société et ainsi seront justifiés une fois de plus les beaux vers de Béranger, le poète de la chanson :

Les cœurs sont bien près de s'entendre
Quand les voix ont fraternisé.



FIN